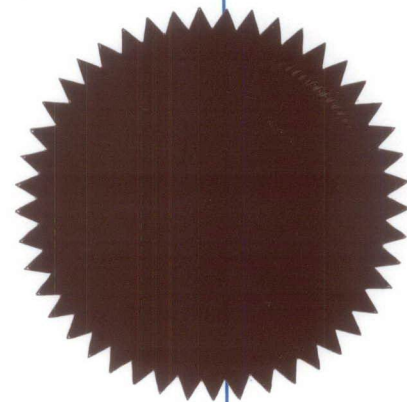


Rapport annuel de gestion

Ministère de la Sécurité publique

2005
2006

Québec 



Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de la Sécurité publique.

Dépôt légal – 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN-13 : 978-2-550-47952-9
ISBN-10 : 2-550-47952-1
ISSN : 1706-9572
© Gouvernement du Québec

Tous les droits réservés pour tous pays.
La reproduction et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des
Publications du Québec.



Message du ministre

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

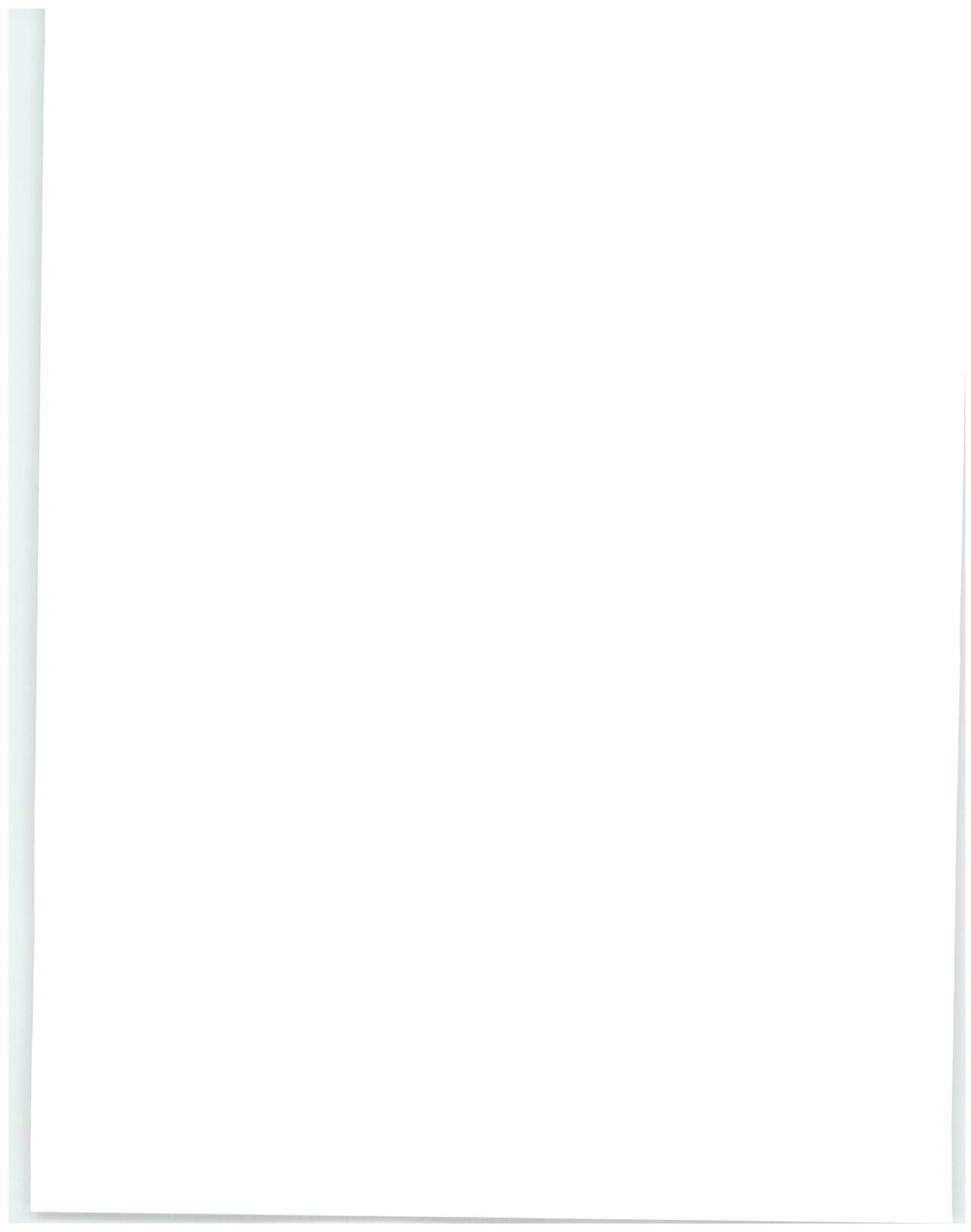
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de la Sécurité publique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques P. Dupuis'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the beginning.

Jacques P. Dupuis
Québec, octobre 2006





Message du sous-ministre

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006. Les principaux résultats observés en 2005-2006 ont trait notamment aux affaires policières, aux services correctionnels et à la sécurité incendie.

Afin de contrer l'augmentation rapide de la contribution des municipalités au coût des services policiers assurés par la Sûreté du Québec, une nouvelle formule de tarification a été conçue de concert avec nos partenaires municipaux.

Conformément au protocole d'échange d'information avec le Service correctionnel du Canada, le Ministère a maintenant accès, en consultant le Système de gestion des délinquants, aux antécédents fédéraux des personnes contrevenantes qui lui sont confiées.

En ce qui a trait à la sécurité incendie, 61 schémas de couverture de risques ont été déposés sur 103. Ainsi, 134 municipalités, où vivent 1,4 million de Québécois, ne sont plus responsables des préjudices subis par un tiers à la suite de l'intervention de leur service de sécurité incendie.

Le rapport annuel de gestion 2005-2006 renferme une déclaration de la direction du Ministère concernant la fiabilité des données présentées et un rapport de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

M^e Louis Dionne
Québec, octobre 2006

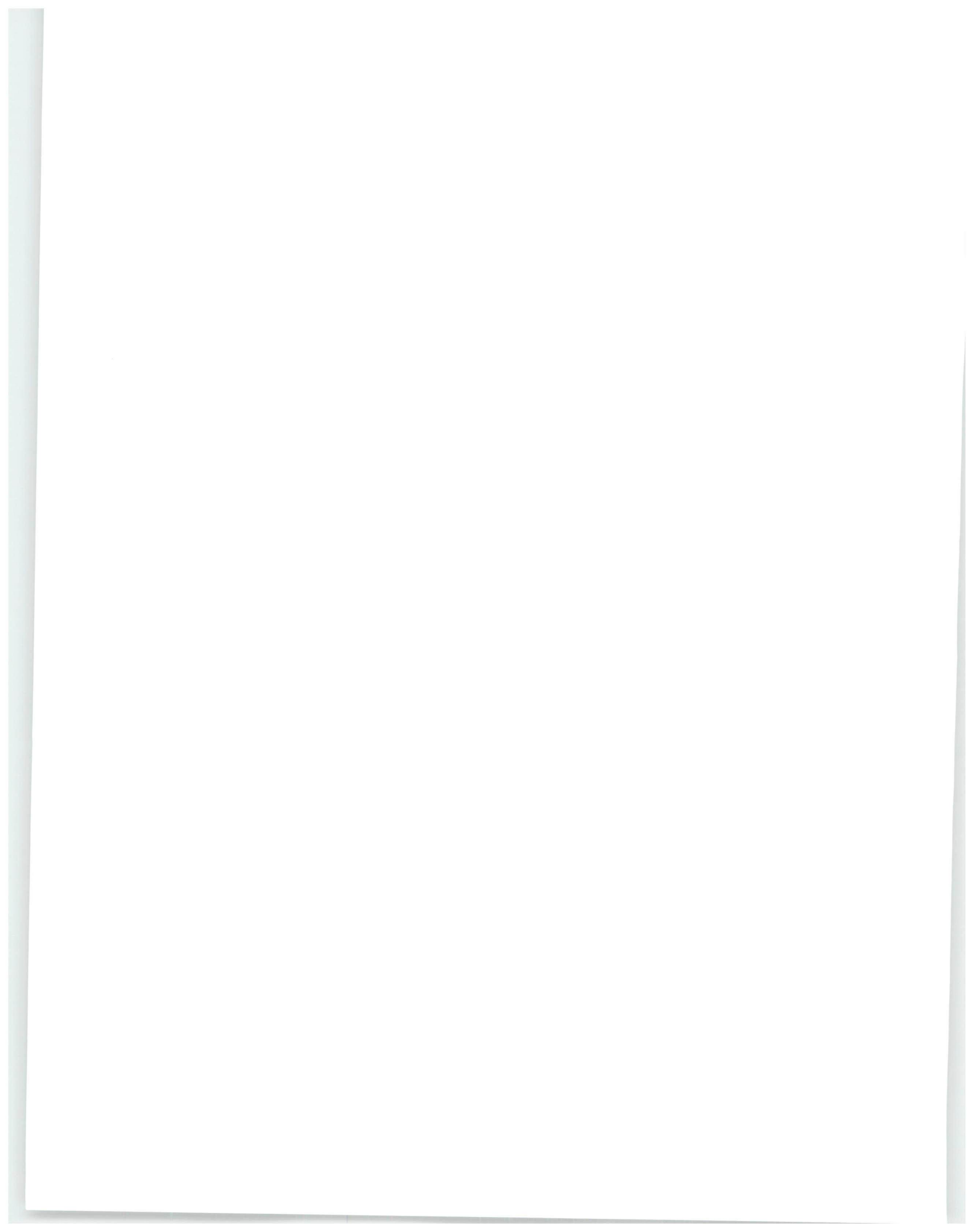


TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DES AUTORITÉS

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique	8
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes	9
FAITS SAILLANTS.....	10
PARTIE 1 - PRÉSENTATION DU MINISTÈRE.....	14
1.1 LA MISSION	14
1.2 LE CONTEXTE	14
1.3 LES ENJEUX.....	14
1.4 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	15
1.4.1 <i>Le Bureau du Sous-ministre (BSM).....</i>	<i>15</i>
1.4.2 <i>La Direction générale des services à la gestion (DGSG).....</i>	<i>16</i>
1.4.3 <i>La Direction générale des services correctionnels (DGSC)</i>	<i>16</i>
1.4.4 <i>La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité (DGAPPSS).....</i>	<i>17</i>
1.4.5 <i>La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI)</i>	<i>19</i>
1.4.6 <i>La Sûreté du Québec (SQ).....</i>	<i>21</i>
1.4.7 <i>Les organismes et les autres entités</i>	<i>21</i>
1.5 L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES	22
1.5.1 <i>Les ressources financières*</i>	<i>22</i>
1.5.2 <i>Les ressources humaines.....</i>	<i>26</i>
1.5.3 <i>Les ressources informationnelles</i>	<i>30</i>
1.6 LES COMMUNICATIONS	31
PARTIE 2 - PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2005-2006.....	33
2.1 SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008¹	33
2.1.1 <i>Orientation 1 : Améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité</i>	<i>33</i>
Axe d'intervention 1.1 : Coordination et complémentarité des réseaux de services de sécurité publique	33
Axe d'intervention 1.2 : Accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services adéquats et rigoureux	36
2.1.2 <i>Orientation 2 : Contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres.....</i>	<i>40</i>
Axe d'intervention 2.1 : Partenariat dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour atténuer les risques réels ou appréhendés.....	41

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2006	45
Axe d'intervention 2.2 : Adoption de comportements sécuritaires devant les risques réels ou appréhendés	47
2.1.3 Orientation 3 : Développer des approches innovatrices pour améliorer la performance	53
Axe d'intervention 3.1 : Adaptation des systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services	54
Axe d'intervention 3.2 : Utilisation optimale des revenus disponibles	56
Axe d'intervention 3.3 : Approche proactive dans la gestion des ressources humaines	57
2.2 RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS	61
2.2.1 OBJECTIF 1 : Accueillir les citoyens avec courtoisie et respect	61
2.2.2 OBJECTIF 2 : Être facile d'accès	62
2.2.3 OBJECTIF 3 : Traiter les demandes d'information dans des délais courts, connus et respectés	62
2.2.4 OBJECTIF 4 : Fournir des réponses claires et précises	63
2.2.5 OBJECTIF 5 : Assurer la protection des renseignements personnels	63
2.2.6 OBJECTIF 6 : Favoriser l'expression des plaintes et des commentaires des citoyens	64
PARTIE 3 - ANNEXES	65
ANNEXE 1 : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES (EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ, ACCÈS AUX DOCUMENTS, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, POLITIQUE LINGUISTIQUE, PROTECTION DES NON-FUMEURS, ÉTHIQUE, ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF, SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN, INDICATEURS DE GESTION)	65
ANNEXE 2 : LOIS ET RÈGLEMENTS ADMINISTRÉS	72
ANNEXE 3 : LOCALISATION DES ORGANISMES, DES DIRECTIONS RÉGIONALES ET DES DISTRICTS	82

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2005-2006 relèvent de notre responsabilité. Nous nous sommes donc assurés de la fiabilité de l'information qui y est présentée et des contrôles afférents.

À notre connaissance, le rapport annuel de gestion 2005-2006 du ministère de la Sécurité publique :

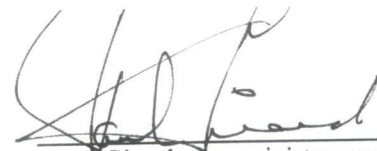
- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs de gestion, les cibles à atteindre figurant au *Plan stratégique 2005-2008* ainsi que les résultats atteints;
- fait le suivi de la *Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens*.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables ainsi que les contrôles afférents. Ils correspondent à la situation comme elle se présentait au 31 mars 2006.

Les membres de la direction,



M^c Louis Dionne
Sous-ministre



Paul Girard, sous-ministre associé
Direction générale des affaires policières, de
la prévention et des services de sécurité



Johanne Vallée, sous-ministre associée
Direction générale des services correctionnels



Brigitte Portelance, sous-ministre associée
Direction générale des services à la gestion



Michel C. Doré, sous-ministre associé
Direction générale de la sécurité civile et de la
sécurité incendie



Arthur Brochu, secrétaire général
Secrétariat général

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes

Me Louis Dionne
Sous-ministre de la Sécurité publique
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans les faits saillants, les parties 1.5 (à l'exclusion des ressources financières), 1.6 et 2 ainsi que l'annexe 1 du rapport annuel de gestion du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006. Toutefois, nous n'avons pas tenu compte des résultats de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des résultats en nous fondant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Cet examen a été effectué conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en oeuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à susciter des discussions portant sur l'information examinée.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les explications contenus dans les faits saillants, les parties 1.5 (à l'exclusion des ressources financières), 1.6 et 2 ainsi que l'annexe 1 ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de l'information présentée dans les autres sections du rapport et nous n'avons pas relevé d'incohérences entre cette information et celle présentée dans les sections qui ont fait l'objet de notre examen.

Le directeur de la vérification interne et des enquêtes,



Normand Henri

Québec, septembre 2006

FAITS SAILLANTS

L'ORGANISATION ET PRATIQUES POLICIÈRES

En 2005-2006, la réorganisation de la carte policière s'est poursuivie avec l'adoption d'un plan d'organisation policière additionnel, portant maintenant le total à 32 plans sur 35 approuvés par le ministre de la Sécurité publique. Trois autres plans sont à l'étude en vue d'être approuvés par les conseils municipaux ou par le ministre.

Un dossier qui a retenu tout particulièrement l'attention de la Direction générale des affaires policières de la prévention et des services de sécurité (DGAPPSS) cette année est celui concernant le nouveau cadre de contribution des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (SQ). Afin de contrer l'augmentation rapide de la contribution des municipalités, une nouvelle formule de tarification a été conçue, de concert avec les partenaires municipaux, à l'occasion des échanges découlant de la table de travail mise en place par le ministre de la Sécurité publique en juin 2005 et regroupant la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). La nouvelle formule reposera dorénavant sur les coûts réels des services de la SQ. La variable de la richesse foncière uniformisée (RFU) ne sera dorénavant utilisée que pour déterminer la contribution des municipalités, et ce, par rapport à la facture de l'ensemble des municipalités. Cette nouvelle formule de tarification fera l'objet d'un projet de règlement au cours de 2006.

Le Conseil permanent sur les services policiers au Québec, relevant directement du ministre de la Sécurité publique, a été créé. Son mandat consistera essentiellement à conseiller le ministre sur toute question concernant les services policiers au Québec, le développement et l'organisation policière ainsi que les projets législatifs ou réglementaires dans le domaine.

Au regard de la formation, de nouvelles exigences minimales requises pour exercer les fonctions d'enquête dans un corps de police ont été établies, de concert avec l'École nationale de police du Québec. À la suite d'une consultation effectuée auprès des corps de police du Québec, un projet de réglementation sera déposé en 2006.

Afin de consolider le modèle de police communautaire, des entrevues ont été réalisées pour compléter les diagnostics organisationnels en cette matière pour un service de police et une régie intermunicipale de police. Enfin, une remise de la première édition du *Prix de reconnaissance en police communautaire* du ministre de la Sécurité publique s'est déroulée à l'occasion du *Colloque international francophone La police et les citoyens*, au printemps 2005.

LA LUTTE CONCERTÉE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

En 2005-2006, la DGAPPSS, en collaboration avec ses partenaires, a maintenu ses efforts en vue de documenter le phénomène du crime organisé de façon à mieux orienter et coordonner les initiatives de lutte contre celui-ci.

Le Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO), regroupant les principaux intervenants policiers et gouvernementaux concernés par ce problème, a poursuivi ses travaux sous la présidence du sous-ministre associé à la DGAPPSS.

Les groupes de travail agissant sous la responsabilité du CELCO ont travaillé à la réalisation de leur mandat respectif. Ainsi, la mise en œuvre d'un plan d'action afin de contrer la circulation illégale des armes à feu a été entreprise. En outre, une première version de la stratégie d'action provinciale sur le phénomène des gangs de rue a été conçue. Au cours de l'exercice financier 2006-2007, une mise à jour de la première version sera proposée aux autorités ministérielles.

De plus, la DGAPPSS s'est tout particulièrement intéressée aux diverses initiatives législatives provinciales de lutte contre le crime organisé privilégiées par d'autres juridictions canadiennes.

Finalement, la DGAPPSS a assuré la coordination de trois programmes de lutte contre l'évasion fiscale, à savoir les deux programmes ACCES *alcool* et ACCES *tabac*, respectivement destinés à lutter contre les économies souterraines générées par le commerce illégal de l'alcool et du tabac. Elle a également poursuivi la coordination de l'initiative concertée de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale, laquelle vise à contrer les stratagèmes de crimes économiques et financiers complexes, dont le blanchiment d'argent.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Au cours de l'année 2005-2006, l'amélioration de la capacité gouvernementale de réaction aux problématiques majeures de sécurité intérieure, notamment le terrorisme, a fait l'objet d'une attention toute particulière. Pour ce faire, nous avons mis en place divers mécanismes visant à déterminer et à évaluer les différentes menaces susceptibles de compromettre la sécurité du Québec. Pour ce faire, nous avons mis en place la Direction de la sécurité de l'État (DSE). La mission de cette dernière est de conseiller et soutenir les autorités du Ministère à l'égard des menaces susceptibles de compromettre la sécurité de l'État en leur fournissant notamment l'information dont elles ont besoin pour prendre les décisions et les mesures nécessaires.

LA SÉCURITÉ PRIVÉE

En 2005-2006, le Ministère a poursuivi les travaux entourant la réforme législative en matière de sécurité privée. Les audiences publiques à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale se sont poursuivies à l'automne 2005. Les étapes subséquentes du processus législatif devraient normalement suivre leur cours en vue de l'adoption de la *Loi sur la sécurité privée* en juin 2006.

LES SERVICES CORRECTIONNELS

La décision de la Direction générale des services correctionnels (DGSC) de rendre permanent le bureau du Système de gestion des délinquants (SGD) représente le principal fait saillant. L'existence de ce bureau découle de la signature d'un protocole d'échange d'information afin de permettre à la DGSC d'avoir accès à l'information détenue par le Service correctionnel du Canada sur toutes les personnes qui lui sont confiées et possédant des antécédents fédéraux. Le bureau du SGD a pour mandat de traiter l'information relative au dossier des personnes prévenues ou contrevenantes ayant des antécédents fédéraux et d'en assurer la transmission aux douze régions correctionnelles, selon les paramètres établis par le protocole d'échange d'information et la Commission d'accès à l'information. Il en résulte une amélioration de la gestion de la réinsertion sociale et un accroissement de la sécurité et du niveau de confiance de la population.

Par ailleurs, la capacité correctionnelle a fait l'objet d'une consultation à l'automne 2005, à la suite de l'annonce, en mai 2005, de l'intention du ministre de tenir des consultations sur la capacité carcérale. L'objectif fondamental poursuivi était de proposer l'ensemble des solutions pouvant être appliquées afin de répondre aux problèmes de la capacité correctionnelle, y compris le manque de cellules en détention. Dans cette perspective, la sous-ministre associée à la Direction générale des services correctionnels, M^{me} Johanne Vallée, a entrepris une consultation auprès de 18 groupes et personnes qui s'est tenue à Montréal et à Québec à la fin de novembre 2005 et au début de janvier 2006.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

En 2005-2006, le Ministère a poursuivi son soutien auprès des MRC et des grandes villes dans la réalisation de leur schéma de couverture de risques. Au 31 mars 2006, 61 des 103 schémas attendus ont été déposés au ministre. Treize de ces schémas ont obtenu du ministre une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie. On compte 134 municipalités, pour une population totale de plus de 1 350 000, qui bénéficient maintenant d'une exonération de responsabilité en cas de préjudices subis par un tiers à la suite de l'intervention de leur service de sécurité incendie.

Le Ministère a aussi mis en œuvre son plan de communication pour informer les municipalités et leurs services de sécurité incendie des exigences prévues au *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*. Ce règlement vise à améliorer la sécurité des pompiers de même que celle de leurs collègues et des citoyens.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses efforts en prévention des incendies. À cet effet, il a coordonné la campagne annuelle de prévention des incendies en concevant du matériel promotionnel et des produits destinés aux services de sécurité incendie pour l'éducation du public. Cette campagne s'adressait plus particulièrement aux personnes âgées qui sont les citoyens les plus vulnérables à l'incendie en comptant sur les enfants et sur les liens affectifs qu'ils entretiennent avec leurs grands-parents pour transmettre le message de prévention. Le Ministère a également publié le guide pratique *La prévention des incendies et l'évacuation des résidences hébergeant des personnes âgées* qui contient des conseils de prévention et de sécurité à donner aux résidents. Il indique aussi comment préparer un plan et des exercices d'évacuation avec l'aide du service municipal de sécurité incendie.

Finalement, le groupe de travail mis en place par le Ministère afin d'analyser l'organisation et le fonctionnement des centres d'appels d'urgence 9-1-1 au Québec a déposé son rapport en septembre 2005. Une section est consacrée aux principaux problèmes qu'un encadrement légal et réglementaire serait susceptible de résoudre. Un chapitre expose aussi les orientations privilégiées par le groupe de travail ainsi que les recommandations qui en découlent.

LA SÉCURITÉ CIVILE

Le Ministère a poursuivi, en 2005-2006, les travaux du groupe de travail interministériel mis en place afin de proposer une politique de sécurité civile. Cette politique permettrait d'assurer la cohérence des actions entreprises ou à réaliser par les divers partenaires québécois en sécurité civile, à savoir les municipalités, entreprises privées, organismes communautaires, ministères et organismes gouvernementaux. Elle devrait encadrer le contenu de plusieurs documents, notamment les orientations ministérielles à l'intention des autorités régionales et locales pour l'élaboration des schémas de sécurité civile et des plans de sécurité civile.

Un projet de règlement a aussi été élaboré afin de permettre aux municipalités d'obtenir des renseignements sur les matières dangereuses utilisées ou entreposées par certaines entreprises. Ce projet de règlement permettrait d'améliorer la collaboration entre les municipalités et les entreprises. Il a fait l'objet de plusieurs consultations auprès des ministères et organismes du gouvernement, des municipalités qui auraient la responsabilité de son application ainsi que des représentants des milieux industriels qui y seraient assujettis. Des discussions ont également eu lieu avec Environnement Canada afin d'assurer une certaine harmonisation dans le contenu et l'application du *Règlement sur les urgences environnementales* et du futur règlement québécois.

Conformément à la mise en œuvre du plan d'action triennal 2004-2006 sur les mouvements de sols, le ministère des Affaires municipales et des Régions, le ministère des Transports et le ministère de la Sécurité publique ont produit le Guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du

cadre normatif. Ce guide a pour objectif d'aider les autorités régionales et locales à se servir des cartes et à appliquer le cadre normatif qui leur est associé en matière de contrôle de l'utilisation du sol.

Finalement, le Ministère a organisé, en collaboration avec l'Association de sécurité civile du Québec, le Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs et l'organisme DRIE-Montréal (Désastre et recouvrement par l'information et l'échange), le sixième colloque sur la sécurité civile. Sous le thème « Unis vers la gestion des risques », ce colloque s'est tenu les 21 et 22 février 2006. Il a réuni plus de quatre cent soixante personnes concernées par la sécurité civile provenant principalement des milieux municipal, gouvernemental, industriel et commercial. Le Ministère a profité de cette occasion pour présenter son nouveau bulletin d'information, *Résilience*, qui vise à informer les intervenants des principales innovations et activités en sécurité civile.

Le document de travail « *Plan de gestion du risque d'inondation* » a été déposé à la réunion de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) du 16 février 2006. L'objectif de ce document est d'offrir aux intervenants de l'OSCQ, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, un outil général de référence sur ce risque. Certains enjeux restant à clarifier et la récurrence des inondations au Québec ont justifié la création d'un comité interministériel permanent sur la gestion de ce risque.

PARTIE 1 - PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

1.1 LA MISSION

Assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles. Pour réaliser sa mission, le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants :

- les services de prévention et de lutte contre la criminalité, d'intervention policière et de protection publique et privée;
- les services correctionnels;
- les services de sécurité civile et de sécurité incendie.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de près de 12 000 employés répartis dans 5 directions générales et 7 organismes.

1.2 LE CONTEXTE

- La vulnérabilité relative de la société québécoise face aux nouveaux visages de la criminalité, à la menace terroriste, à la récidive des personnes contrevenantes, aux risques liés aux sinistres et aux incendies;
- Les jeunes de 15 à 19 ans qui sont les plus à risque de commettre un délit ou d'être victimes d'une infraction;
- Les échanges de renseignements et la concertation entre les partenaires concernés constituant des éléments essentiels pour lutter contre le crime organisé;
- L'existence d'un décalage entre le cadre législatif en vigueur et la réalité de la sécurité privée au Québec;
- L'importance qui doit être accordée, sur les plans individuel et collectif, à une approche préventive en sécurité publique (sécurité civile, sécurité incendie, violence, criminalité et récidive);
- La révision des façons de faire afin de participer à l'assainissement des finances publiques et à la modernisation de l'État.

1.3 LES ENJEUX

Les principaux enjeux poursuivis par le ministère de la Sécurité publique consistent à adapter sa prestation de services aux besoins de sécurité des citoyens et de la collectivité, à renforcer son partenariat, à réaliser l'objectif de réinsertion sociale des personnes incarcérées, inventorier et à gérer les facteurs de risque en partenariat et contribuer à l'assainissement des finances publiques et à la modernisation de l'État.

Les enjeux propres à chaque orientation stratégique sont énoncés à la PARTIE 2 – PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2005-2006.

1.4 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DIRECTIONS GÉNÉRALES ET DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Pour réaliser sa mission, le Ministère reçoit le soutien du Bureau du sous-ministre, de la Direction générale des services à la gestion (DGSG), de la Direction générale des services correctionnels (DGSC), de la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité (DGAPPSS), de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI) et de la Sûreté du Québec (SQ).

De plus, sept organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent à la mission du Ministère. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec et de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

1.4.1 Le Bureau du Sous-ministre (BSM)

Le Bureau du sous-ministre a comme tâche principale de soutenir le ministre dans l'exercice des responsabilités qui lui sont confiées. À ce titre, il constitue un pivot majeur de l'action du Ministère, non seulement dans le cheminement des dossiers mais également dans l'interface avec l'appareil gouvernemental sur tous les sujets qui touchent la sécurité des citoyens.

Le Bureau du sous-ministre contribue notamment à définir les orientations et les objectifs par l'entremise de son comité de gestion. Il participe à la prise de décisions en ce qui a trait aux dossiers ponctuels, aux politiques générales et à la gestion des ressources du Ministère.

Le Secrétariat général assure l'ensemble des activités liées à la gestion de la correspondance et du greffe. À cet effet, il assure le lien entre le Cabinet du ministre et les différentes composantes du Ministère et voit au suivi des décisions du ministre et du sous-ministre. Le Secrétariat général coordonne certains dossiers ministériels, plus particulièrement ceux ayant trait aux relations fédérales-provinciales, à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, à la coopération internationale et au traitement des plaintes au Ministère.

Outre le Secrétariat général, le Bureau du sous-ministre comprend la Direction de la vérification interne et des enquêtes ainsi que la Direction des communications. La Direction de la vérification interne et des enquêtes exerce, au sein du Ministère, une fonction d'évaluation indépendante conçue de façon à améliorer les opérations de l'organisation. Elle permet au sous-ministre d'exercer un suivi de la performance des services offerts à la population et le soutient dans son obligation de reddition de comptes. La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère en matière d'orientations et de stratégies de communication. Elle assume des responsabilités en prestation de services à la clientèle. De plus, elle informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère. Finalement, elle offre des services-conseils et du soutien aux directions générales en ce qui a trait aux communications.

1.4.2 La Direction générale des services à la gestion (DGSG)

La DGSG conseille les autorités ministérielles et les gestionnaires en matière de planification, de politiques ministérielles, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles ainsi qu'en gestion immobilière. Elle offre des services administratifs spécialisés en vue de faciliter la réalisation de la mission du Ministère.

La DGSG regroupe cinq unités administratives, soit la Direction de la planification et des politiques, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information et des acquisitions, la Direction des ressources financières et le Service de la gestion immobilière.

La Direction de la planification et des politiques soutient l'élaboration et voit au suivi du plan stratégique du Ministère en matière de reddition de comptes. Grâce à la veille, à la recherche et à la vulgarisation d'études, elle contribue à l'amélioration des connaissances sur des enjeux ministériels. Elle conseille également les autorités sur des questions institutionnelles ou intersectorielles de même que sur des dossiers sociaux et sur ceux de modernisation de l'État. Enfin, elle participe à l'élaboration d'orientations ministérielles et interministérielles.

La Direction des ressources humaines assiste et conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière d'organisation administrative, de planification de la main-d'œuvre, de dotation, de développement organisationnel, de santé des personnes au travail, d'éthique, d'interprétation et d'application des conditions de travail du personnel. Elle offre également à l'ensemble du personnel des services de consultation et de référence en matière d'aide aux personnes, des services de conseil, de soutien et d'intervention en matière de harcèlement au travail ainsi que des services d'assistance concernant les avantages sociaux et la rémunération. Enfin, elle négocie les conditions de travail des corps d'emploi exclusifs au Ministère, en conformité avec le mandat confié par le Conseil du trésor et en fonction des besoins du Ministère.

La Direction des technologies de l'information et des acquisitions conseille le Ministère et les utilisateurs en vue d'une gestion optimale et sécuritaire des technologies de l'information. Elle conçoit et exploite des systèmes informatiques et bureautiques, élabore des procédés et des méthodes régissant l'utilisation des technologies de l'information et gère l'infrastructure technologique du Ministère. Elle coordonne et soutient l'ensemble des activités touchant la sécurité des actifs informationnels et la gestion de l'information documentaire. Elle coordonne le cadre réglementaire d'adjudication des contrats, de l'approvisionnement et de la téléphonie. Enfin, elle est responsable de l'acquisition des immobilisations pour les directions du Ministère.

La Direction des ressources financières conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires en matière de gestion financière. À cette fin, elle produit et met à jour le plan de gestion financière, coordonne, à l'intérieur du cycle budgétaire du gouvernement, les travaux relatifs à l'élaboration du budget du Ministère. De plus, elle établit et supervise les activités de suivi budgétaire, effectue les études et les analyses des dossiers qui lui sont confiés et tient la comptabilité officielle des revenus, des recettes, des dépenses et des déboursés du Ministère.

Le Service de la gestion immobilière conseille les autorités du Ministère et les gestionnaires au regard des projets immobiliers et gère les espaces locatifs sous entente d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Enfin, il fournit le soutien et le conseil aux gestionnaires en matière de gestion immobilière.

1.4.3 La Direction générale des services correctionnels (DGSC)

La DGSC a pour mission de fournir aux tribunaux les évaluations relatives aux justiciables et d'administrer certaines de leurs décisions, tant dans la communauté qu'en détention, à l'égard des

personnes qui transgressent les lois ou qui attendent l'issue de leur procès, en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes, en association avec les ressources de la communauté; ce faisant, elle contribue à assurer à la population un milieu de vie sécuritaire.

La DGSC est dirigée par une sous-ministre associée, aussi directrice générale, secondée par quatre directeurs généraux adjoints (DGA) qui sont responsables de la prestation des services correctionnels dans leur réseau respectif : le réseau correctionnel de Montréal, celui de l'Est, celui de l'Ouest et celui du Centre-du-Québec. Les neuf directions des services correctionnels sont regroupées sous trois DGA, les unités de la région de Montréal relevant directement du DGA. Elles gèrent les services correctionnels fournis dans une région, notamment en suscitant la participation de la communauté à la réinsertion sociale des contrevenants sous leur responsabilité et en s'assurant de la qualité des services à la clientèle. La sous-ministre associée et les DGA sont appuyés et conseillés par trois unités administratives centrales : la Direction de la liaison et des affaires autochtones, la Direction du développement et du conseil en services correctionnels et la Direction de la sécurité.

Les services correctionnels sont assurés par 18 établissements de détention et 17 directions des services professionnels correctionnels (DSPC), anciennement nommées DESMO ou bureaux de probation. Les établissements de détention sont responsables des programmes de garde, d'hébergement, d'encadrement et d'accompagnement des personnes prévenues et des personnes condamnées à une peine d'incarcération de moins de deux ans. Ils assurent le transport, les escortes et l'encadrement nécessaires pour les comparutions à la cour et les transfèrements vers d'autres établissements de détention.

Les DSPC sont responsables des activités concernant l'éclairage à la cour, l'évaluation des personnes contrevenantes, l'élaboration des plans d'intervention correctionnels ainsi que des activités d'encadrement et d'accompagnement des personnes contrevenantes dans la communauté.

1.4.4 La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité (DGAPPSS)

Cette direction générale conseille le ministre en matière d'organisation policière, de prévention de la criminalité, de lutte contre le crime organisé et le terrorisme, d'affaires autochtones et de maintien de l'ordre public. Elle doit également protéger l'intégrité physique des personnes et des biens qui lui sont confiés à l'intérieur des activités législatives, exécutives et judiciaires de l'État. Conformément à son mandat, la DGAPPSS doit :

- veiller à l'application des lois relatives au milieu policier;
- réaliser l'inspection des services de police municipaux et autochtones ainsi que de la Sûreté du Québec;
- promouvoir la coordination de l'action policière;
- assurer l'implantation de l'approche de police communautaire;
- favoriser le développement structuré de la prévention de la criminalité;
- conseiller les agences d'investigation ou de sécurité et délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer leur permis;
- coordonner les efforts de lutte contre le crime organisé et le terrorisme et conseiller les autorités ministérielles en ce sens;

- assurer le transport et la protection des membres du Conseil exécutif (ministres), du président de l'Assemblée nationale ou de toute autre personne désignée par l'autorité compétente;
- assurer la protection de la magistrature et le maintien de la paix et du bon ordre dans les palais de justice ou tout autre édifice de l'État québécois désigné par l'autorité compétente;
- contribuer au maintien de l'intégrité des fonctions jugées névralgiques de l'État québécois.

Afin de s'acquitter adéquatement des mandats qui lui sont confiés, la DGAPPSS compte trois unités administratives : la Direction générale adjointe des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité, la Direction des affaires autochtones, la Direction de l'inspection, des services-conseils et du soutien.

La Direction générale adjointe des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité est composée de quatre unités administratives : la Direction de l'organisation et des pratiques policières, la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, la Direction de la sécurité de l'État et la Direction des services de sécurité et de protection.

La Direction de l'organisation et des pratiques policières est responsable de l'application des dispositions de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1). Elle conseille les autorités du Ministère sur toute question relative à l'organisation des services policiers, à la conclusion d'ententes intermunicipales et aux demandes d'enquête sur les services de police qui sont soumises à l'approbation du ministre. Elle favorise la coordination des activités policières et elle développe et met à jour le guide des pratiques policières. Elle est aussi responsable de la mise en œuvre de la politique en matière d'approche de police communautaire. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité* (L.R.Q., chapitre A-8) et effectue les recommandations d'usage relatives à la *Loi sur les explosifs* (L.R.Q., chapitre E-22) à l'égard des demandes de révision des décisions rendues par la Sûreté du Québec en cette matière. Enfin, elle analyse les demandes des candidats concernant la nomination des constables spéciaux et négocie les protocoles avec leurs employeurs.

La Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité est responsable d'implanter la *Politique ministérielle de prévention de la criminalité* au Québec et de coordonner l'action des différents partenaires qui travaillent dans ce domaine. Elle assure également la gestion des différents programmes de financement disponibles pour la recherche et la réalisation d'interventions préventives sur le terrain. Au regard de la criminalité et de la lutte contre le crime organisé, en plus d'assurer le suivi des engagements gouvernementaux, cette direction coordonne l'effort gouvernemental de lutte contre les économies souterraines en matière d'alcool, de tabac et de crimes économiques et financiers à incidence fiscale. Elle conseille aussi les autorités du Ministère sur toute question relative à la détermination des priorités et des stratégies ministérielles d'intervention en matière de criminalité et de lutte contre le crime organisé. Enfin, cette direction est responsable de maintenir un service d'information et de statistiques permettant d'évaluer l'état de la criminalité et l'efficacité policière (*Loi sur le ministère de la Sécurité publique* – article 9) et d'assurer le suivi des obligations des directeurs de police relatives aux articles 264 et 265 de la *Loi sur la police*.

La Direction de la sécurité de l'État a pour mandat de conseiller et de soutenir les autorités ministérielles concernées à l'égard du terrorisme et des autres menaces susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'État québécois, ainsi qu'à l'égard des mesures visant à les contrer. À ce titre, elle leur fournit l'information dont elles ont besoin pour prendre les décisions nécessaires.

La Direction des services de sécurité et de protection remplit un double mandat. Premièrement, elle assure le transport et la protection des membres du Conseil exécutif (ministres), du président de l'Assemblée

nationale et de toute autre personne désignée par l'autorité compétente. Deuxièmement, elle voit à la protection de la magistrature ainsi qu'au maintien de la paix et du bon ordre dans les palais de justice ou dans tout autre édifice désigné par l'autorité compétente. Elle contribue ainsi au maintien de l'intégrité des fonctions jugées névralgiques de l'État.

La Direction des affaires autochtones soutient la création, le maintien, la prestation et le financement des services policiers dans les communautés autochtones (services de police, constables spéciaux et corps de police). Pour ce faire, des ententes sont négociées entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les communautés autochtones du Québec. De plus, elle conseille les autorités du Ministère et coordonne les dossiers ministériels touchant aux questions problématiques liées à la sécurité publique dans les communautés autochtones. Elle assume par ailleurs un rôle de liaison avec ces dernières.

La Direction de l'inspection, des services-conseils et du soutien appuie la DGAPPSS dans ses missions visant à favoriser le professionnalisme des organisations policières et des constables spéciaux, réalise des projets spéciaux d'incidence ministérielle et apporte un soutien en matière de gestion des ressources. Plus précisément, le secteur de l'inspection contribue à l'atteinte des plus hauts standards d'efficacité des organisations policières municipales, autochtones, de la Sûreté du Québec et des constables spéciaux. Le secteur des services-conseils oriente, coordonne et met en œuvre des grands dossiers liés à la sécurité publique ou privée de façon concertée avec les partenaires des milieux concernés. Enfin, le secteur du soutien assume le suivi budgétaire de la DGAPPSS et s'assure du respect des normes, des pratiques et des directives du gouvernement quant à la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

1.4.5 La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCSI)

La DGSCSI s'assure que des mesures et des activités de prévention et d'atténuation sont mises en place pour éviter qu'un sinistre portant atteinte à la sécurité des personnes et causant des dommages aux biens se produise ou, le cas échéant, pour en réduire les effets afin de faciliter un retour à la vie normale. À cette fin, la DGSCSI coordonne les activités visant à :

- aider les municipalités dans la préparation des schémas et des plans de sécurité civile, planifier et coordonner les ressources gouvernementales en vue de soutenir les intervenants régionaux lorsque des sinistres dépassent leur capacité de réagir;
- assister les municipalités locales et régionales dans la préparation des schémas de couverture de risques ainsi que dans les principaux aspects de la sécurité incendie, soit : la prévention, l'organisation des secours, l'intervention, la formation du personnel et la recherche des causes probables et des circonstances des incendies;
- soutenir les municipalités, les organismes, les entreprises et les particuliers victimes d'un sinistre en élaborant et en administrant des programmes d'assistance financière;
- soutenir les divers intervenants dans l'élaboration des portraits de risques et des plans de continuité des affaires et des services, dans l'établissement des mesures de prévention et d'atténuation, dans la mise sur pied des mesures de renforcement des services essentiels et par la promotion des mesures de continuité et de rétablissement;
- représenter le gouvernement du Québec auprès du ministère fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile de même qu'auprès des provinces et des territoires pour faire valoir les positions du Québec en matière de sécurité civile, maintenir des liens de collaboration et traiter les réclamations conformément aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe.

La DGSCSI assure la mise en place de mesures et d'activités pour prévenir les événements pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et causer des dommages aux biens. De plus, elle contribue à réduire les effets de ces événements s'ils se produisent et facilite le retour à la vie normale. L'essentiel de sa vocation se traduit par des activités de planification, d'information, de formation, d'encadrement, de coordination, de soutien à la prévention et à l'intervention, de continuité de services essentiels et de rétablissement, de même que d'assistance financière.

Ces activités sont réalisées par le personnel de la direction générale appuyé, au besoin, par l'École nationale des pompiers du Québec, les ministères et organismes membres de l'Organisation de la sécurité civile du Québec qui collaborent à la planification et aux interventions de sécurité civile ainsi qu'à la mise à jour du Plan national de sécurité civile. De plus, les municipalités locales et régionales sont (et certains organismes et établissements d'enseignement sont ou seront) des partenaires importants de la direction générale pour la réalisation de son mandat, tant en sécurité incendie qu'en sécurité civile.

Six unités administratives concourent à la réalisation du mandat de cette direction générale, soit la Direction du développement, la Direction des services régionaux, la Direction de la gestion des risques, la Direction des stratégies gouvernementales, la coordination des relations intergouvernementales et le soutien administratif.

La Direction du développement planifie, encadre, coordonne et soutient la mise en oeuvre de la *Loi sur la sécurité incendie* et de la *Loi sur la sécurité civile*. Plus spécifiquement, elle élabore, met en place et évalue des politiques, des orientations, des normes, des programmes et des guides, elle conseille les autorités ministérielles ainsi que les autres unités administratives en matière de protection des personnes et des biens contre les incendies et les autres sinistres, elle assure le développement des savoirs et des compétences de tous les intervenants, elle favorise le développement et la recherche et elle diffuse des connaissances sur les incendies et les sinistres ainsi que sur la façon de les prévenir, de s'y préparer et d'y faire face (ou d'intervenir).

La Direction des services régionaux anime les activités régionales en sécurité civile et en sécurité incendie et s'occupe de l'assistance financière sur le territoire. Elle assure la mise en oeuvre des plans régionaux de sécurité civile permettant de mobiliser et de coordonner les ressources gouvernementales régionales lors de situations d'urgence et de sinistres. Composée d'une équipe de conseillers polyvalents en région, chaque direction régionale soutient les municipalités locales et régionales dans l'application de la *Loi sur la sécurité civile* et de la *Loi sur la sécurité incendie*.

La Direction de la gestion des risques est responsable des portraits de risques sur l'ensemble du territoire québécois, du recensement subséquent des mesures de prévention et d'atténuation, en matière de rétablissement de la situation après l'événement et d'assistance financière à l'égard de sinistres réels ou imminents ou d'autres événements qui compromettent la sécurité des personnes.

La Direction des stratégies gouvernementales est composée du Centre des opérations gouvernementales et du Service de la planification. Le Centre des opérations gouvernementales constitue le lieu privilégié de vigie, d'information, d'alerte, de communication et d'opérations du gouvernement en cas de sinistres majeurs. En service jour et nuit, sept jours sur sept, il dispose de divers produits et services visant la détection, la transmission de l'information, l'alerte et la gestion des situations d'urgence pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens. Le Service de la planification, pour sa part, encadre et soutient les travaux et missions des partenaires du Plan national de sécurité civile afin d'en assurer l'évolution et l'arrimage avec la gestion des risques particuliers (CBRN, pandémie, terrorisme, etc.). Il encadre les activités de l'Organisation de sécurité civile du Québec (OSCQ) et assure également l'élaboration et la réalisation d'une programmation d'exercices visant à consolider ces plans. Enfin, il voit au développement et au suivi des ententes de collaboration et d'assistance mutuelle conclues par le gouvernement du Québec avec des partenaires nationaux, fédéraux et internationaux.

La coordination des relations intergouvernementales voit à l'élaboration des positions gouvernementales que le Québec présente et défend lors des conférences fédérales-provinciales-territoriales des ministres responsables de la sécurité civile. Elle propose et élabore des ententes et des activités de coopération en sécurité civile et en sécurité incendie avec les gouvernements et les partenaires externes, y compris sur le plan international. Elle organise des rencontres pour susciter les échanges auprès des membres du Comité de sécurité civile du Québec qui est présidé par le secrétaire général du gouvernement.

Le soutien administratif supporte et conseille les autorités de la DGSCSI relativement à la gestion et à l'allocation des ressources financières, matérielles et informationnelles. Elle planifie, organise et coordonne les activités relatives à la préparation, à la mise en œuvre et à la diffusion de la planification stratégique. Elle conseille les gestionnaires dans l'évaluation et l'établissement des besoins de l'organisation en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre, ainsi que sur les impacts sur la planification stratégique.

1.4.6 La Sûreté du Québec (SQ)

Conformément à la *Loi sur la police* et à l'instar de tout corps policier, la mission de la SQ consiste à maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi qu'à prévenir et à réprimer le crime. Pour la réalisation de cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et être attentive à leurs besoins et coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

La SQ a compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux diverses lois fédérales et provinciales qu'elle applique sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que les infractions aux règlements municipaux applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

La structure administrative de la SQ regroupe la Direction générale et quatre grandes fonctions. Outre le Cabinet du directeur général, la Direction générale regroupe la Direction des communications, la Direction des affaires internes et la Direction de l'audit et de l'évaluation. Les grandes fonctions sont la Surveillance du territoire, l'Administration, les Enquêtes criminelles et les Affaires institutionnelles¹.

1.4.7 Les organismes et les autres entités

Les organismes relevant du ministre sont des organismes budgétaires, à l'exception de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Le Bureau du coroner, le Commissaire à la déontologie policière, le Comité de déontologie policière, la Commission québécoise des libérations conditionnelles et la Régie des alcools, des courses et des jeux produisent leur propre rapport annuel de gestion.

Le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, une unité autonome de service relevant du sous-ministre, effectue, pour l'administration de la justice et le soutien aux enquêtes policières et judiciaires, des expertises en sciences judiciaires et en médecine légale. De plus, il assure la certification des appareils de jeux des casinos et de loterie vidéo. Enfin, il produit un rapport annuel d'activité.

1. La Sûreté du Québec produit son propre rapport annuel de gestion 2005-2006.

1.5 L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

1.5.1 Les ressources financières*

Le budget de dépenses

Les dépenses totales pour 2005-2006 se sont élevées à 1 174,2 M\$, ce qui représente une hausse de 7,1 M\$ par rapport à 2004-2005 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

La diminution des dépenses des directions générales et des organismes du MSP représente 15,3 M\$ par rapport à 2004-2005. Elle s'explique principalement par une baisse des dépenses de loyers de 7,3 M\$ et par les mesures d'économie mises en place pour respecter la demande du Conseil du trésor.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police, la hausse des dépenses de 22,4 M\$ résulte d'une part, d'une diminution globale des dépenses de 2,6 M\$, principalement attribuable à la baisse des dépenses de loyers à la suite des aménagements payés en 2004-2005 et d'autre part, d'une augmentation de 25,0 M\$ de la rémunération rétroactive au 1^{er} janvier 2003 découlant de l'entente de principe intervenue entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec pour le renouvellement du contrat de travail des policiers.

Tableau 1 : Budget et dépenses réelles 2005-2006 et 2004-2005

Programme	2005-2006		2004-2005
	Budget de dépenses ^{1,2}	Dépenses réelles ²	Dépenses réelles ²
(en milliers de dollars)			
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	19 019,2	19 019,2	20 805,3
Services correctionnels	204 897,9	204 897,1	207 109,5
Expertises judiciaires	6 283,1 ³	6 282,1 ³	6 671,8 ³
Affaires policières et sécurité-protection	58 640,1 ³	58 639,3 ³	58 663,9 ³
Sécurité civile et sécurité incendie	30 573,0 ³	30 572,9 ³	32 213,9 ³
Éléments de gestion centrale	<u>101 326,2</u>	<u>101 326,1</u>	<u>108 967,5</u>
Sous-total - Ministère	420 739,5	420 736,7	434 431,9
2. Sûreté du Québec	727 114,3 ⁴	726 068,2 ⁴	703 673,0 ⁴
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	13 178,9 ³	13 175,2 ³	14 143,0 ³
Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 827,6	2 827,6	2 991,2
Bureau du coroner	6 789,8	6 789,8	6 921,4
Commissaire à la déontologie policière	2 652,1	2 652,1	2 872,8
Comité de déontologie policière	<u>1 933,8</u>	<u>1 933,8</u>	<u>2 045,6</u>
Sous-total - Organismes	27 382,2	27 378,5	28 974,0
Total du budget de dépenses :	1 175 236,0	1 174 183,4	1 167 078,9

1. Comprend le recours au Fonds de suppléance et les modifications budgétaires de 2005-2006, mais exclut le gel de crédits de 244,7 k\$.

2. Exclut les budgets d'investissements.

3. Exclut les dépenses des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'unité autonome de services), à la Sécurité civile (programme conjoint de protection civile et révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec) et à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques).

4. Les données incluent les affectations au Fonds des services de police (FSP) et excluent les dépenses réclamées au gouvernement du Canada qui sont de 4,1 M\$ pour l'administration du compte à fin déterminée de la *Loi sur les armes à feu* pour l'année 2005-2006.

*Les données inscrites aux tableaux 1 à 6 qui se rapportent à l'année 2005-2006 n'ont pas fait l'objet d'une vérification de conformité avec celles inscrites aux comptes publics. Les données préliminaires relatives au budget de dépenses et au budget d'investissement présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de la Sûreté du Québec ne tiennent pas compte de l'impact des décisions du Conseil du trésor (CT) de fermeture d'année financière et ainsi diffèrent de celles inscrites dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du MSP.

Tableau 2 : Répartition des dépenses réelles en 2005-2006 par grandes catégories budgétaires

	(en millions de dollars)				TOTAL	(%)
	Ministère	Organismes	SQ ¹	FSP ²		
Rémunération	236,6	19,3	203,3	339,2	798,4	68,0
Fonctionnement	136,0	8,1	93,9	89,7	327,7	27,9
Transfert	48,1				48,1	4,1
Total :	420,7	27,4	297,2	428,9	1 174,2	100,0

1. Ces données excluent les dépenses réclamées au gouvernement du Canada pour l'administration du compte à fin déterminée de la *Loi sur les armes à feu*.

2. Le Fonds des services de police est financé par des revenus de tarification prélevés auprès des municipalités pour les services de base de 225,4 M\$, par divers revenus de 4,0 M\$ et par des crédits budgétaires de 199,5 M\$.

Le tableau 3 répartit les dépenses 2005-2006 par secteurs d'activité. Ainsi, les dépenses du programme 01-06 « Éléments de gestion centrale », qui regroupent principalement les dépenses de loyers, de télécommunications, de contributions d'employeur et d'amortissement sont réparties par directions générales et organismes budgétaires.

Tableau 3 : Répartition des dépenses réelles en 2005-2006 par secteurs d'activité

PR-EL	Directions générales et organismes budgétaires	Éléments de gestion centrale (A)	Secteurs d'activité – avant répartition (B)	Secteurs d'activité – après répartition (C) = (A+B)	(%)
		(en milliers de dollars)			
	Directions générales				
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	4 873,7	19 019,2	23 892,9	5,3 %
01.02	Services correctionnels	79 695,9	204 897,1	284 593,0	63,5 %
01.03	Expertises judiciaires	3 835,5	6 282,1	10 117,6	2,3 %
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	3 248,5	58 639,3	61 887,8	13,8 %
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	3 329,1	30 572,6	33 901,7	7,6 %
01.06	Éléments de gestion centrale ¹	3 618,4	-	3 618,4	0,8 %
Total	Directions générales	98 601,1	319 410,3	418 011,4	93,3 %
	Organismes				
03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux	1 428,8	13 175,2	14 604,0	3,3 %
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	237,9	2 827,6	3 065,5	0,7 %
03.03	Bureau du coroner	445,4	6 789,8	7 235,2	1,6 %
03.04	Commissaire à la déontologie policière	221,7	2 652,1	2 873,8	0,6 %
03.05	Comité de déontologie policière	391,2	1 933,8	2 325,0	0,5 %
Total	Organismes budgétaires	2 725,0	27 378,5	30 103,5	6,7 %
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES		101 326,1	346 788,8	448 114,9	100,0 %

1. Ces dépenses représentent principalement le loyer du siège social.

Le budget d'investissement

Le budget d'investissement représente 42,7 M\$ en 2005-2006, prévoyant 10,4 M\$ pour la Sûreté du Québec, 24,8 M\$ pour le Fonds des services de police et 7,5 M\$ pour le Ministère.

Les investissements réels en 2005-2006 totalisaient 26,8 M\$, soit 10,4 M\$ pour la Sûreté du Québec, 11,8 M\$ pour le Fonds des services de police et 4,6 M\$ pour le Ministère.

Tableau 4 : Investissements réalisés en 2005-2006 et 2004-2005

	2005-2006		2004-2005
	Budget	Investissements réels	Investissements réels
	(en millions de dollars)		
Investissements	42,7	26,8	21,6

Les revenus

Le ministère de la Sécurité publique comptabilise les revenus provenant notamment des activités de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2005-2006, les revenus totalisent 47,0 M\$, comparativement à 48,2 M\$ en 2004-2005. Le tableau suivant fait état des sources de revenus pour 2005-2006.

Tableau 5 : Les revenus

	(en millions de dollars)
Boissons alcooliques, loteries et autres activités de la RACJ	34,5
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance des permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	2,5
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain et autres revenus (Fonds des services de police)	4,0
Clientèle carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,1
Programme Alcofrein	1,1
Conciliations et enquêtes en déontologie policière	0,7
Permis d'agence d'investigation et de sécurité	0,6
Divers	<u>0,5</u>
Total des revenus réels :	<u>47,0</u>

Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (financement de l'unité autonome de service), à la Sécurité civile (programme conjoint de protection civile et révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec) et à la Régie des alcools, des courses et des jeux (programme d'aide aux joueurs pathologiques) et à la Sûreté du Québec (compte pour l'administration de la *Loi sur les armes à feu*).

Les fonds spéciaux (Fonds des services de police)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police* (L.Q. 2000, c.12). Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté du Québec et les municipalités régionales de comté (MRC), basée sur le modèle de police de proximité.

Les revenus réels en 2005-2006 proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* (225,4 M\$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,4 M\$), de sources diverses (0,6 M\$) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la Sûreté du Québec pour en assurer l'équilibre financier (199,5 M\$).

Tableau 6 : Fonds des services de police

	2005-2006		2004-2005
	Prévu	Réel	Réel
	(en millions de dollars)		
Revenus	409,9	428,9	414,3
Dépenses	409,9	428,9	414,3

1.5.2 Les ressources humaines

Les ETC

Pour l'exercice 2005-2006, le Ministère bénéficie d'une enveloppe de 11 363 équivalents à temps complet (ETC), y compris les affectations au Fonds des services de police.

Tableau 7 : Répartition de l'effectif total autorisé 2005-2006 (exprimé en ETC)

Programme	2005-2006	2004-2005	Variation
	Autorisé ¹	Autorisé ²	(%)
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	291	304	-4,3
Services correctionnels	3 093	3 111	-0,6
Expertises judiciaires	137	139	-1,5
Affaires policières et sécurité-protection	369	393	-6,1
Sécurité civile et sécurité incendie	173	176	-1,7
Éléments de gestion centrale	26	0	—
Sous-total	4 089	4 123	-0,8
2. Sûreté du Québec	6 921³	6 332³	9,3
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux ⁴	204	207	-1,5
Commission québécoise des libérations conditionnelles	31	33	-6,1
Bureau du coroner	56	56	
Commissaire à la déontologie policière	41	42	-2,4
Comité de déontologie policière	21	22	-4,5
Sous-total	353	360	-1,9
Total :	11 363	10 815	5,1

1. Référence : Ventilation des ETC autorisés au 31 mars 2006.

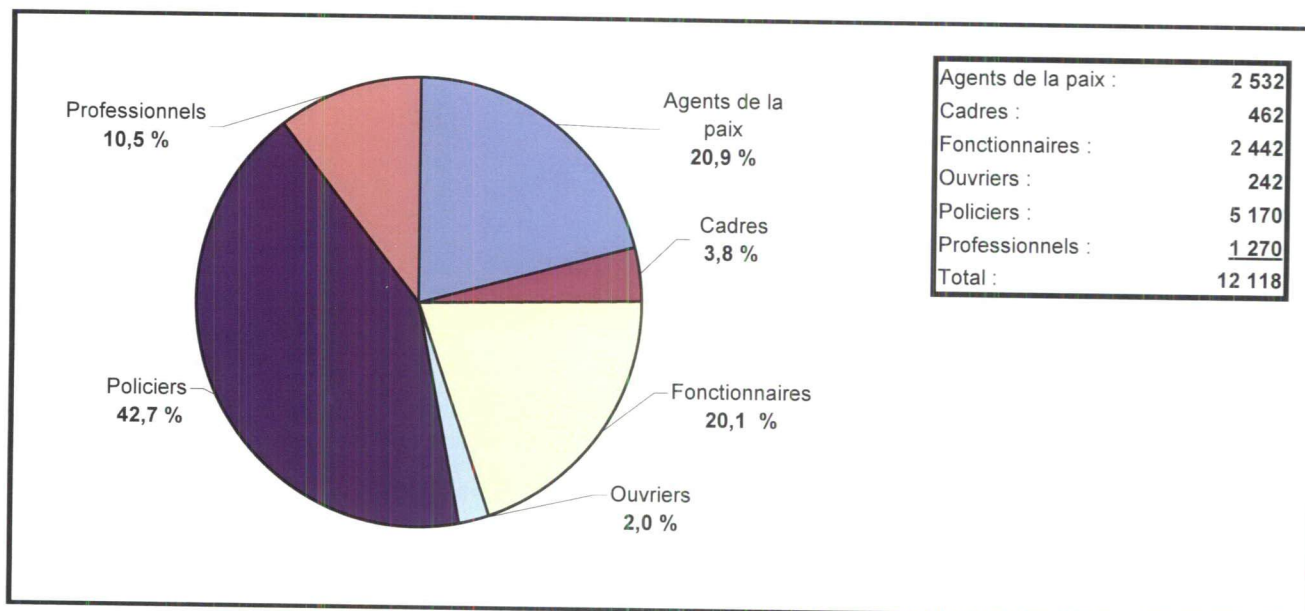
2. Référence : Rapport annuel de gestion 2004-2005.

3. Inclut l'effectif qui participe aux activités du Fonds des services de police, l'effectif qui contribue aux activités du compte à fin déterminée pour l'administration de la *Loi sur les armes à feu* et l'effectif qui participe aux escouades régionales mixtes sur le crime organisé.

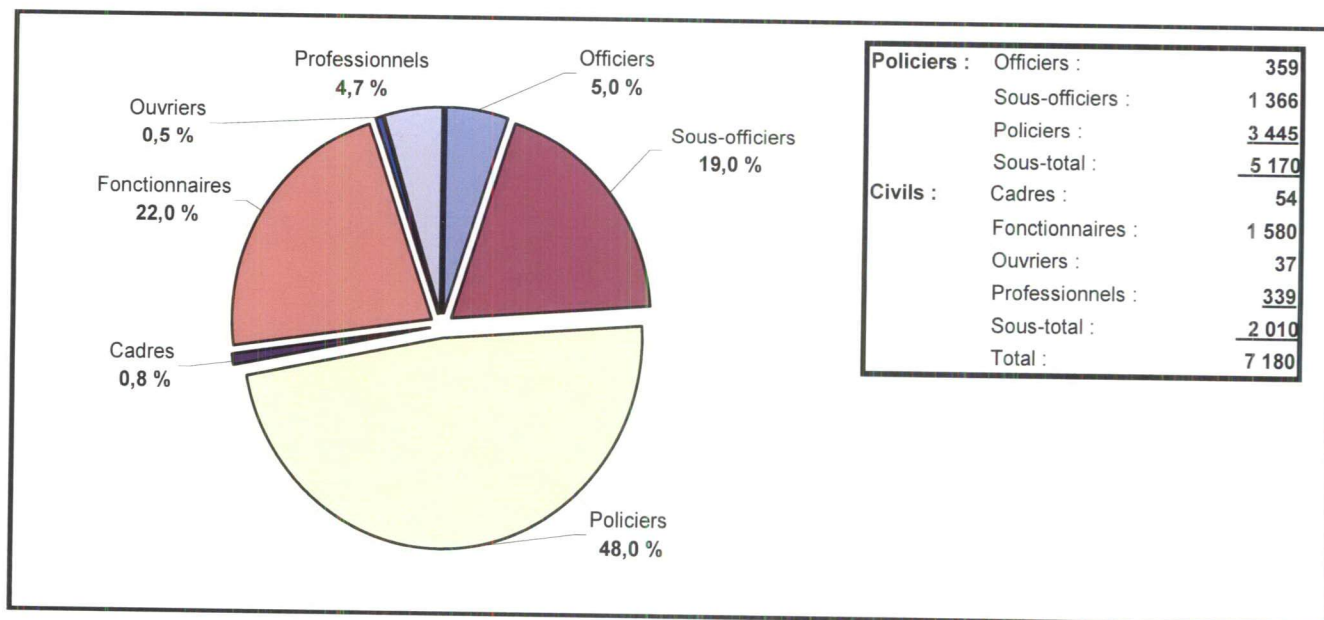
4. À l'exception des 28 ETC occasionnels non récurrents autorisés pour le projet Accès-alcool.

Répartition des employés par catégories d'emplois

En mars 2006, le nombre total d'employés du Ministère est de 12 118 employés (y compris la Sûreté du Québec). Il se compose de 42,7 % de policiers, de 20,9 % d'agents de la paix, de 20,1 % de fonctionnaires, de 10,5 % de professionnels, de 3,8 % de cadres et de 2,0 % d'ouvriers.



Au sein du Ministère, la Sûreté du Québec, par l'importance de son effectif, occupe une place particulière. Ainsi, en mars 2006, un total de 7 180 employés travaillent à la Sûreté du Québec; l'effectif se compose de 72,0 % de policiers (y compris les officiers et les sous-officiers), de 22,0 % de fonctionnaires, de 4,7 % de professionnels, de 0,8 % de cadres et de 0,5 % d'ouvriers.



Les activités de formation

Le Ministère, à l'exception de la Sûreté du Québec, a consacré 1,58 % de sa masse salariale aux dépenses de formation en 2005, respectant ainsi la *Loi favorisant le développement de la formation et de la main-d'œuvre*. Le nombre de jours de formation représente, en moyenne, 2,8 jours¹ par employé.

1. Le nombre de jours de formation est divisé par le nombre total d'employés au Ministère.

Les relations professionnelles

Le ministère de la Sécurité publique compte, parmi ses ressources, trois groupes d'agents de la paix, soit les agents de la paix en services correctionnels, les constables spéciaux à la sécurité dans les édifices gouvernementaux et les gardes du corps-chauffeurs. À l'égard de ces groupes d'employés, les articles 71 et 72 de la *Loi sur la fonction publique* prévoient des dispositions particulières quant au mode de négociation avec les associations accréditées, à savoir la formation d'un comité paritaire qui a pour mandat entre autres la négociation des conditions de travail.

La *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, qui a été sanctionnée le 16 décembre 2005, a fait en sorte de renouveler jusqu'au 31 mars 2010 les conventions collectives de l'ensemble des employés de l'État, y compris ces trois groupes d'agents de la paix.

Par ailleurs, le début de 2006 a été marqué par le règlement de quelque 1100 griefs liés principalement aux moyens de pression effectués par les agents de la paix en services correctionnels au cours de 1997, 1999 et 2001.

La santé des personnes au travail

La *Politique ministérielle concernant la santé des personnes au travail* approuvée en février 2004 préconise une approche préventive plutôt que curative. Aussi, un comité consultatif a été formé afin de collaborer à la mise en œuvre d'un plan d'action ministériel en santé et sécurité et de cibler les interventions en fonction des réalités de chaque direction générale. Le comité a complété ses travaux au cours de 2005 et le plan d'action qui en a découlé a été approuvé par les autorités le 1^{er} mars 2006.

Quant au harcèlement au travail, la majorité des gestionnaires du Ministère ont participé à une session de sensibilisation. En 2005-2006, 83 situations présumées de harcèlement ont été portées à l'attention de l'équipe de coordination ministérielle. La majorité de ces situations ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.

Par ailleurs, afin de promouvoir la santé des personnes, de nouvelles capsules d'information sont diffusées régulièrement dans l'intranet du Ministère.

En matière de santé et de sécurité du travail

	2005	2004
Nombre d'accidents du travail survenus en 2005 avec jours de travail perdus*	292	251
Nombre de jours de travail perdus à la suite de lésions professionnelles	6 051	6 678
Nombre de jours en assignation temporaire*	7 571	3 775

*Ministère (sauf la Sûreté du Québec)

Ces données font ressortir que :

- Le nombre de lésions professionnelles survenues en 2005 est plus élevé de 16 % par rapport à 2004.
- La durée moyenne d'absence a chuté de 22 % en 2005, passant de 26,6 jours de travail perdus en 2004 à 20,7 jours en 2005.
- L'assignation temporaire a connu une croissance importante en 2005 et a permis de réduire davantage les coûts humains et financiers liés aux absences du travail à la suite d'une lésion professionnelle.

La promotion de l'assignation temporaire a un impact favorable sur la durée des absences du travail pour lésions professionnelles, bien que le nombre de lésions professionnelles survenues au travail en 2005 ait connu une augmentation. Le Ministère entend donc poursuivre ses efforts en prévention afin d'améliorer sa performance globale en matière de santé des personnes au travail.

Diverses actions sont en cours afin de réduire le nombre de lésions professionnelles :

- La *Recherche sur les effets du travail en détention sur l'absentéisme au travail, la santé et la sécurité du personnel* est en voie de réalisation. Il s'agit d'une étude paritaire menée par des chercheurs de l'équipe RIPOST du CLSC CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières qui a permis à ce jour de mieux comprendre les problèmes en milieu carcéral et de travailler à court terme sur les causes potentielles de ceux-ci.

Les volets quantitatif et qualitatif de cette recherche auprès des agents des services correctionnels (ASC) se sont déroulés du printemps 2000 jusqu'à l'été 2004. La troisième et dernière phase du projet, en cours depuis avril 2004, est une démarche d'intervention qui prend la forme de projets-pilotes dans les établissements de détention de Rimouski, de Sherbrooke et de Québec.

Par ailleurs, en vue de résoudre certains problèmes soulevés par les intervenants, des recommandations à portée provinciale ont été entérinées par les autorités ministérielles le 3 mai 2005.

Le Ministère a reçu des sommes importantes à titre d'ajustements provisoires de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) concernant les années 2001, 2002 et 2003. Elles ont été utilisées à la réalisation de plusieurs projets en santé des personnes au travail dont RIPOST.

- Les efforts se poursuivent afin de dynamiser les divers comités de santé et de sécurité du travail en place dans plusieurs établissements. Un colloque à leur intention s'est tenu en novembre 2005 au cours duquel la réalisation de l'enquête-accident à titre d'outil privilégié de prévention a fait l'objet d'une présentation.
- Le Fonds d'aide à l'assignation temporaire est à la disposition des gestionnaires afin de favoriser le retour au travail à des tâches allégées des travailleurs victimes de lésions professionnelles. Pour répondre à l'ensemble des besoins, une somme de 535,0 k\$ a été investie en 2005-2006, soit plus du double de celles consacrées à l'assignation temporaire l'an dernier.

Le renouvellement de l'effectif

Depuis juin 2004, la planification de la main-d'œuvre ministérielle s'inscrit dans les préoccupations gouvernementales et est subordonnée à une série d'exercices selon une forme et un calendrier précis.

Le 15 novembre 2004, le Ministère a déposé au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) le premier exercice intitulé *Prévision du renouvellement de l'effectif régulier 2005-2008*.

Le 1^{er} mars 2005, le comité de gestion du Bureau du sous-ministre approuvait la démarche ministérielle visant à réaliser le deuxième exercice intitulé *Premier plan pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008*. Ce plan a été déposé au SCT le 14 septembre 2005.

Le 31 mai 2005, le Conseil du trésor fixait le taux de remplacement du personnel régulier à 40 % des départs à la retraite pour le Ministère et les organismes, à l'exception de la Commission québécoise des libérations conditionnelles où ce taux était fixé à 60 %.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de rajeunissement de l'effectif. À cet égard, 59,4 % de l'embauche du personnel régulier et occasionnel provient de candidates et candidats de moins de 35 ans. Au 31 mars 2006, la présence de jeunes de moins de 35 ans sur l'effectif total se situe à 25,3 % au Ministère alors que leur représentation dans la fonction publique est de 15,5 %.

Deux séances d'accueil ont été offertes au cours de l'année au nouveau personnel afin de faciliter son intégration au Ministère.

De plus, trois stages rémunérés pour étudiants ont été réalisés au Ministère, soit deux à Québec et un à Montréal.

1.5.3 Les ressources informationnelles

En 2005-2006, le Ministère a complété la mise en place de son cadre normatif de développement des systèmes et des outils Oracle/Java. De plus, le Ministère s'est doté d'un cadre de gestion de projet inspiré de l'expérience d'une autre entité gouvernementale.

Le cadre normatif de développement, qui est adapté au contexte de la prestation électronique de services (PES), et la mise en place en 2004-2005 d'éléments d'infrastructure sécurisant les accès ont permis d'améliorer le développement d'applications WEB. C'est ainsi que, en 2005-2006, le développement du système en sécurité incendie s'est poursuivi avec l'ajout d'un volet transactionnel en ligne. La réalisation de ce volet sera complétée au début de 2007.

Le Ministère a aussi développé en mode WEB un bottin informatisé pour le Bureau du coroner. Également, en 2005-2006, le système d'aide à la gestion des peines d'emprisonnement avec sursis et celui de la gestion des effectifs correctionnels ont été optimisés afin de se conformer aux meilleures pratiques de développement et en assurer un accès sécurisé.

Le Ministère complétera en 2006-2007 le développement du registre informatisé de suivi des plaintes correctionnelles, qui a débuté vers la fin de l'année financière.

Le Ministère a poursuivi ses efforts afin d'améliorer et de faire évoluer ses infrastructures. Les améliorations visaient à en rehausser le niveau de sécurité pour contrer les menaces d'intrusion et d'attaques de virus, notamment par l'élaboration et la mise en place d'un cadre de gestion des incidents compromettant la sécurité des actifs informationnels. Les travaux évolutifs se sont traduits par une mise à niveau du système d'exploitation du réseau sur l'ensemble des serveurs. Cette migration a été réalisée avec un minimum d'impacts sur les services du réseau ministériel étendu.

Finalement, le partenariat avec le ministère de la Justice pour la réalisation d'un système intégré d'information de justice se poursuit toujours.

1.6 LES COMMUNICATIONS

La Direction des communications assiste et conseille les autorités du Ministère en matière de communications externes et internes. De plus, la direction informe la population et certaines clientèles cibles sur les lois, les règlements et les programmes du Ministère. Elle publie également une multitude de documents statistiques et d'information pour l'ensemble de ses clientèles et de ses partenaires.

Plus spécifiquement, elle offre ces services-conseils et de soutien aux directions générales, notamment dans la promotion et l'organisation d'événements tels que la Semaine de la prévention des incendies, la Semaine de la prévention de la criminalité, la Semaine de la police, la Cérémonie de remise des décorations et citations aux policières et aux policiers du Québec ainsi que le Mérite québécois de la sécurité civile. Ces activités sont organisées en collaboration avec des partenaires qui constituent les corps de police et de pompiers, les municipalités ou d'autres organismes gouvernementaux. Aussi, elle participe à l'organisation de nombreux colloques et congrès ministériels d'envergure.

La Direction des communications est responsable de coordonner l'ensemble des relations avec la presse. Elle offre aussi depuis peu un soutien en matière de rétroaction, de veille médiatique pour l'ensemble du Ministère. D'ailleurs, en 2005-2006, la Direction a répondu à 1 348 demandes médias qui se répartissent de la façon suivante : 34 concernent le cabinet du ministre, 6 concernent le bureau du sous-ministre, 3 demandes pour la Direction générale des services à la gestion, 145 pour la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité, 235 concernent la Direction générale des services correctionnels, 877 touchent la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, 44 au regard du Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, 2 pour la Régie des alcools, des courses et des jeux et finalement 2 pour le Bureau du coroner. La Direction des communications a aussi publié 128 communiqués de presse.

La Direction des communications offre, de plus, des services conseils en graphisme et en production graphique dans le respect de la politique gouvernementale du programme d'identification visuelle, des services de révision linguistique et de conseils linguistiques dans le respect de la Charte de la langue française.

SITE INTERNET DU MINISTÈRE

La Direction des communications gère le site Internet ministériel et est aussi l'unité administrative responsable du gouvernement en ligne pour le Ministère.

Au cours de la dernière année, le site Internet du Ministère a reçu 1 294 298 visites, ce qui représente une augmentation de 30,1 % par rapport à l'an dernier. Les visiteurs proviennent de 111 pays. La fréquentation du site Internet du ministère de la Sécurité publique se répartit comme suit : deux tiers proviennent du Québec, le quart des autres provinces et territoires canadiens et le reste d'autres pays.

COMMUNICATIONS INTERNES ET INTRANET

La Direction des communications gère l'intranet ministériel. Pour 2005-2006, l'intranet du Ministère a accueilli quelque 935 254 visiteurs qui ont pu notamment prendre connaissance de renseignements portant sur les activités de l'organisation et de ses employés, sur la reconnaissance au travail et sur d'autres programmes concernant la santé et la sécurité des personnes au travail. L'intranet offre également un bottin complet des employés et rend accessibles les formulaires pour tous les secteurs d'activité du Ministère.

De plus, depuis janvier 2006, le personnel a accès à la une de l'intranet, aux nouvelles concernant l'organisation. Celles-ci sont publiées plusieurs fois la semaine et sont axées principalement sur les

activités des différentes unités administratives et sur le rôle qu'y joue le personnel, tant individuellement que collectivement. Cette façon de faire vise à accentuer le sentiment d'appartenance et à développer des habitudes de reconnaissance du travail accompli à la grandeur du Ministère.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les demandes de renseignements généraux reçues par la Direction des communications se répartissent comme suit : 152 personnes ont été accueillies sur place pour obtenir de l'information ou pour être dirigées vers le secteur concerné, 6 012 demandes concernent les renseignements généraux, dont 955 demandes nous sont parvenues par courriel.

PARTIE 2 - PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2005-2006

2.1 SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008¹

2.1.1 Orientation 1 : Améliorer la qualité des services offerts en sécurité publique en fonction des besoins de la collectivité

ENJEU 1: RÉPONSE À DES PROBLÉMATIQUES DIVERSIFIÉES ET COMPLEXES SUR TOUT LE TERRITOIRE

L'ensemble des réseaux de services liés à la criminalité et aux sinistres justifient une mise à jour continue des façons de faire. Il faut répondre avec une efficacité accrue aux besoins de sécurité de la collectivité sur tout le territoire du Québec. Le Ministère entend agir en mettant l'accent sur le renforcement des réseaux engagés dans tous les domaines de sécurité et sur l'accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services intègres et rigoureux. Le Ministère devra maintenir l'efficacité de son programme de réinsertion sociale des personnes incarcérées.

Axe d'intervention 1.1 : Coordination et complémentarité des réseaux de services de sécurité publique

OBJECTIF 1 : Améliorer l'efficacité des services policiers sur l'ensemble du territoire québécois

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre total et pourcentage de plans d'organisation policière approuvés	Approbation des 35 plans d'organisation policière en septembre 2005	32 plans sur 35 sont approuvés par le ministre de la Sécurité publique.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Des trois plans qui n'ont pas reçu l'approbation du ministre, celui de Longueuil est en attente d'approbation, le plan d'organisation policière de la Régie Richelieu-Saint-Laurent n'a pas été soumis officiellement au Ministère et pour ce qui est de celui de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Ville doit y apporter certaines modifications afin de répondre à l'ensemble des exigences du niveau 1 de service.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre et pourcentage d'organisations policières qui respectent les niveaux de service requis	Dépôt d'un projet de règlement sur les niveaux de services policiers requis	Un projet de mémoire ainsi qu'un projet de règlement sont en cours de rédaction.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les projets de mémoire et de règlement ont été présentés aux autorités du Ministère et des consultations supplémentaires sont requises.

1. Les cibles 2005-2006 inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006 (volet non budgétaire), font l'objet d'une annotation.

OBJECTIF 2 : Améliorer la réponse aux risques d'incendie en collaboration avec les MRC et les municipalités

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre total et pourcentage de schémas de couverture de risques d'incendie approuvés	Attestation de conformité pour 20 schémas	13 schémas ont reçu leur attestation de conformité au 31 mars 2006.

RÉSULTAT COMMENTÉ

La majorité des schémas déposés ont dû être modifiés par les autorités régionales pour donner suite aux commentaires formulés par le Ministère afin de respecter les dispositions des orientations ministérielles.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre de protocoles de mise en œuvre signés	Signature de 15 protocoles de mise en œuvre	5 protocoles de mise en œuvre signés au 31 mars 2006

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le nombre de protocoles de mise en œuvre des schémas est inférieur à celui prévu initialement, car ces protocoles sont conclus après la délivrance de l'attestation de conformité et ne visent que les MRC.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre de rapports finals pour la mise en œuvre déposés par les autorités régionales	Déposer un rapport final pour la mise en œuvre par les autorités régionales	Résultat atteint

RÉSULTAT COMMENTÉ

La MRC de la Rivière-du-Nord est la première autorité régionale à déposer son rapport pour la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques.

OBJECTIF 3 : Améliorer la gestion des risques de sinistre sur l'ensemble du territoire québécois

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date de publication des orientations ministérielles en sécurité civile	Publication des orientations ministérielles en sécurité civile en juin 2005	Publication retardée
--	--	-----------------------------

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le Ministère a poursuivi ses consultations auprès du milieu municipal. Étant donné l'état d'avancement des schémas de couverture de risques en incendie, les municipalités ont demandé de compléter cet exercice avant la publication des orientations en sécurité civile nécessaires à la réalisation des schémas de sécurité civile.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date d'approbation du Plan national de sécurité civile (PNSC)	Mise à jour du PNSC avec les partenaires en sécurité civile	Avancement significatif de la mise à jour du PNSC avec les partenaires en sécurité civile
---	--	--

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les partenaires en sécurité civile engagés dans le développement du PNSC sont essentiellement concernés par l'organisation de missions pour que le gouvernement puisse répondre à des besoins essentiels susceptibles de se manifester lors d'un sinistre. Ces missions, au nombre de 16, correspondent à des besoins essentiels susceptibles de se manifester lors d'un sinistre et sont sous la responsabilité d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental. L'avancement des travaux pour chaque mission est tributaire des moyens dont disposent les douze ministères et organismes porteurs de mission, ainsi que de leur priorité ministérielle associée à ce dossier.

OBJECTIF 4 : Revoir l'encadrement de la sécurité privée quant aux aspects liés à la qualité des services offerts et aux pratiques de fonctionnement

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Date d'adoption du projet de loi sur la sécurité privée	Poursuite de la consultation générale du projet de loi n° 88 sur la sécurité privée en commission parlementaire en vue de son adoption¹	Consultations publiques réalisées à l'automne 2005 en vue d'une adoption prévue au printemps 2006

1. Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006

RÉSULTAT COMMENTÉ

La Commission des institutions de l'Assemblée nationale a poursuivi ses consultations publiques en septembre 2005 sur le projet de loi n° 88, *Loi sur la sécurité privée*. Au-delà des consultations publiques, le Ministère a maintenu des échanges avec divers intervenants afin d'améliorer le projet de législation.

Les étapes législatives devraient normalement suivre leur cours en vue de l'adoption de ce projet de loi au printemps 2006.

Axe d'intervention 1.2 : Accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services adéquats et rigoureux

OBJECTIF 5 : Améliorer la sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie en favorisant l'émergence d'une police communautaire partout au Québec

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre de corps de police ayant intégré les quatre composantes de l'approche de police communautaire	Réalisation d'un diagnostic organisationnel faisant partie de la première phase d'assistance technique auprès de trois sites pilotes	Poursuite des travaux visant à réaliser un diagnostic organisationnel

RÉSULTAT COMMENTÉ

- En 2005-2006, des entrevues visant à réaliser le diagnostic organisationnel en matière de police communautaire ont été complétées pour les services de police de Lévis et de la région de Joliette. L'analyse des données recueillies est en cours. Les démarches ont été entreprises pour la signature du protocole d'entente avec la Ville de Gatineau et son service de police.
- Remise de la première édition du *Prix de reconnaissance en police communautaire* dont l'objectif est de reconnaître des organisations ou des personnes dont l'ensemble des réalisations constituent un apport important au développement et à la promotion de l'approche de police communautaire au Québec.

OBJECTIF 6 : Poursuivre le développement de services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des ententes de police

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre d'ententes signées	Renouvellement de 13 ententes de police ¹	Neuf ententes sur la prestation des services policiers autochtones ont été signées au cours de l'exercice 2005-2006.

1. Référence : *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*

RÉSULTAT COMMENTÉ

La négociation d'ententes tripartites entre les conseils de bande autochtones, le gouvernement fédéral et le ministère de la Sécurité publique est tributaire des réalités géographiques, économiques, sociales et culturelles de chaque communauté. Cette situation peut occasionner des délais par rapport à l'échéancier prévu.

OBJECTIF 7 : Adapter les infrastructures carcérales en fonction de l'évolution du nombre de personnes contrevenantes et de leurs caractéristiques

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Date de dépôt du Cadre de planification des infrastructures carcérales	Dépôt du Cadre de planification des infrastructures carcérales en décembre 2005	Dépôt du Cadre de planification des infrastructures carcérales aux autorités ministérielles en février 2006

RÉSULTAT COMMENTÉ

La DGSC a déposé en juin 2005 l'inventaire des besoins en infrastructures carcérales et l'analyse préliminaire. Cet inventaire présente l'analyse des besoins en aménagement, rénovation, mise à niveau, agrandissement et remplacement de ses infrastructures carcérales à partir de l'inventaire réalisé dans 18 établissements de détention où s'effectuent la garde et l'hébergement des personnes prévenues et condamnées. Les résultats obtenus prennent en compte le nombre de places réelles (capacité opérationnelle) en septembre 2004 et l'estimation du nombre de places requises en 2010-2011. Cette estimation est basée sur les travaux du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal présentés dans le *Rapport final de l'analyse prospective de la population des établissements de détention du Québec* et sur la méthode de la répartition théorique de la Direction de la sécurité à la DGSC. L'ordre de priorité dans le déploiement des travaux a été établi à partir de huit facteurs, notamment la capacité à l'époque et celle estimée, la vétusté et le degré de vulnérabilité des infrastructures ainsi que les conséquences sur la mission de la DGSC.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

État d'avancement de la mise en œuvre par le Ministère des décisions gouvernementales selon l'échéancier fixé :

- partenariat public-privé (PPP)	Évaluation du besoin sous l'angle PPP du projet de construction de l'Établissement de détention en Montérégie	Le besoin a été évalué et les autorités ministérielles ont décidé de ne pas poursuivre ce projet.
- projets d'infrastructures avec les Autochtones	Conclusion d'ententes relativement aux projets d'infrastructures avec les Cris, les Inuits et le gouvernement du Canada	Les dates d'échéance ont été reportées et les négociations se poursuivent.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Partenariat public-privé

Bien que les autorités ministérielles aient décidé de ne pas poursuivre le projet de PPP, les analyses effectuées pour la confection du dossier d'affaires relatif au projet de PPP en Montérégie ont clairement établi le besoin d'infrastructures carcérales non seulement dans cette région, mais également ailleurs au Québec. Les besoins à combler concernent le remplacement de places de détention devenues désuètes et celui de places additionnelles pour répondre à l'évolution prévisible de la clientèle incarcérée au cours des prochaines années. Ces besoins convergent vers le résultat de l'inventaire réalisé au cours des travaux d'élaboration du Cadre de planification des infrastructures carcérales.

Projets d'infrastructures avec les Autochtones

En ce qui a trait aux projets d'infrastructures avec les Autochtones, le gouvernement a pris la décision de ne pas construire d'établissement carcéral au Nunavik. L'engagement de *Sanarrutik* relatif à cette construction doit être remplacé par des initiatives de prévention de la criminalité. Pour ce qui est de l'entente visée avec les Cris, la DGSC a terminé ses travaux et demeure en attente de discussions avec les représentants du gouvernement fédéral, puis de l'obtention de mandats des autorités du Québec pour poursuivre les négociations.

OBJECTIF 8 : Consolider les mécanismes d'intervention visant la prévention du suicide dans les établissements de détention

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Pourcentage des personnes admises en détention qui font l'objet d'un dépistage	Réalisation de l'activité de dépistage du risque suicidaire auprès de 50 % des personnes admises en détention	Dépistage systématique du risque suicidaire appliqué dans 45,6 % du Réseau correctionnel
--	---	--

RÉSULTAT COMMENTÉ

En raison des besoins en ressources humaines, le dépistage systématique du risque suicidaire, tel qu'il est prévu par le programme de prévention du suicide, n'est pas encore réalisé dans les établissements de détention de Montréal (EDM) et de Rivière-des-Prairies. Certaines mesures visant à améliorer la prévention du suicide sont toutefois mises en place depuis quelques mois dans ces établissements.

En ce qui concerne le Réseau correctionnel du Centre-du-Québec, l'Établissement de détention de Sorel pratique le dépistage systématique à l'aide de l'Échelle d'évaluation du risque suicidaire (EERS). Quant aux autres établissements, la formation sera complétée en novembre 2006 permettant ainsi son entrée en vigueur.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Nombre et pourcentage de mesures mises en place	Détermination des mesures facilitant le suivi en détention	Les dix établissements de détention réalisant le dépistage systématique du risque suicidaire appliquent des mesures facilitant le suivi des personnes à risque suicidaire.
	Élaboration d'un plan d'implantation des mesures facilitant le suivi en détention	Le plan n'a pas été élaboré.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Il est envisagé de mettre sur pied un comité de suivi au regard de l'implantation du dépistage systématique du risque suicidaire. La question de l'implantation de mesures facilitant le suivi en détention pourrait être examinée tout en tenant compte de l'importance d'uniformiser les façons de faire à l'échelle provinciale.

OBJECTIF 9 : Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Dates de dépôt des cadres de gestion	Élaboration de trois cadres de gestion des mesures de suivi en milieu ouvert (absence temporaire, libération conditionnelle et ordonnance de probation)¹	Production du Cadre général de gestion sur le suivi de la personne contrevenante dans la communauté et rédaction du <i>Guide d'application relatif à la libération conditionnelle</i>

1. Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006

RÉSULTAT COMMENTÉ

Il y a eu un changement au plan de travail quant à la stratégie pour atteindre cet objectif. Plutôt que de produire trois cadres de gestion, il est proposé de faire un seul cadre de gestion général sur le suivi dans la communauté. Il sera complété par trois guides d'application, soit un pour l'absence temporaire, un pour la libération conditionnelle et un pour l'ordonnance de probation. Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système correctionnel du Québec*, les guides d'application seront prêts à l'automne 2006.

2.1.2 Orientation 2 : Contribuer à atténuer les risques réels ou appréhendés associés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres

ENJEU 2: NÉCESSITÉ DE SE PRÉMUNIR CONTRE LES RISQUES ET LES MENACES

Le Ministère poursuivra le virage de la prévention en développant les connaissances des divers facteurs de risques et des moyens pour les atténuer. Par ailleurs, il sensibilisera les citoyens, les organisations policières et les organismes publics et privés. Il favorisera l'adoption, sur les plans individuel et collectif, de comportements propres à réduire la vulnérabilité devant les risques réels ou appréhendés de terrorisme et de sinistres. Le Ministère entend agir en intensifiant le partenariat dans la mise en œuvre de mesures pour atténuer ces risques.

Axe d'intervention 2.1 : Partenariat dans l'adoption et la mise en œuvre de mesures pour atténuer les risques réels ou appréhendés

OBJECTIF 10 : Développer des actions intersectorielles en prévention de la criminalité

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date de création du Forum	Création du Forum interministériel en prévention de la criminalité	Création du Forum
---------------------------	---	--------------------------

RÉSULTAT COMMENTÉ

Lors de la création du Forum interministériel en prévention de la criminalité (FIPC), plusieurs ministères étaient représentés par des hauts dirigeants (Éducation, Revenu, Emploi, Solidarité sociale et Famille, Santé et Services sociaux, Affaires municipales, Sport et Loisir, Relations avec les citoyens et Immigration, Finances).

Le FIPC a tenu sa première réunion le 8 février 2005.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Nombre de stratégies locales de prévention de la criminalité adoptées et mises en œuvre par les MRC et les municipalités	Promouvoir l'adoption, par cinq municipalités régionales de comté ou municipalités, des stratégies locales de prévention de la criminalité pour leur communauté¹	Poursuite des travaux dans les cinq milieux retenus
--	--	--

¹ Référence : *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*

RÉSULTAT COMMENTÉ

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies locales de prévention suit son cours dans les cinq milieux retenus (MRC Les Laurentides, de D'Autray, de Matane et les arrondissements Limoilou à Québec et Ville-Marie à Montréal). Il est prévu que cette démarche se poursuive jusqu'en 2009.

OBJECTIF 11 : Susciter le développement d'actions concertées en matière de lutte contre le crime organisé et le terrorisme

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre de stratégies d'action développées en partenariat	<p>Implantation du plan d'action sur la circulation illégale des armes à feu</p>	<p>Transmission d'un questionnaire aux corps de police municipaux sur la gestion des armes à feu récupérées par les différents corps policiers</p>
	<p>Approbation et implantation du plan d'action provincial sur les gangs de rue</p>	<p>Approbation par le Conseil des ministres</p>
	<p>Approbation du plan d'action sur le vol d'identité</p>	<p>Élaboration d'un plan gouvernemental plus détaillé en cours</p> <p>Étape de consultation : en attente de la position des ministères et organismes consultés</p>
	<p>Évaluation des scénarios d'encadrement réglementaire envisageables pour l'industrie des services pour adultes</p>	<p>Échanges en cours avec le ministère de la Justice et le Secrétariat à la condition féminine</p>

RÉSULTAT COMMENTÉ

L'analyse des résultats du questionnaire sur la gestion des armes à feu récupérées permettra d'obtenir une meilleure connaissance des pratiques de gestion des armes à feu en vigueur dans les différents corps policiers du Québec.

Concernant le plan d'action sur le vol d'identité, quatre avenues de solution ont été présentées aux différents partenaires. Le Ministère est en attente des positions de chacun, et s'il y a consensus, un plan d'action exposant la mise en œuvre des solutions retenues sera élaboré et soumis au CELCO pour approbation.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date d'adoption du Plan québécois de gestion contre le terrorisme	Adoption du Plan québécois de gestion contre le terrorisme en décembre 2005	Le plan réalisé est en cours de révision.
---	--	--

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le Ministère a entrepris de revoir l'arrimage de l'ensemble des planifications liées à la gestion des situations d'urgence, ce qui aura également des incidences sur l'évolution du dossier du Plan québécois de gestion contre le terrorisme.

OBJECTIF 12 : Améliorer l'état de préparation des intervenants devant les incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN)

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date de dépôt du document	Dépôt du document d'harmonisation des interventions impliquant des matières CBRN¹	Préparation de l'exercice Double Impact 2005 Production du bilan d'exercice qui permettra des ajustements au document d'harmonisation dont le dépôt est reporté en juin 2006.
---------------------------	---	--

¹ Référence : *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*

RÉSULTAT COMMENTÉ

Plusieurs personnes de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie ont collaboré activement à tous les comités de travail et à toutes les phases de réalisation de l'exercice Double Impact 2005. Il s'agit d'une simulation d'un attentat terroriste se déroulant à la fois en sol québécois et américain.

En vue du dépôt du document d'harmonisation, voici quelques exemples de travaux qui ont progressé au cours de l'année :

- Le sous-comité sur les communications a élaboré la partie du document portant sur la coordination et l'harmonisation des communications lors d'un événement CBRN;
- Le sous-comité sur la formation CBRN a collaboré avec le Collège de la Protection civile du Canada pour adapter le contenu et valider la traduction d'un document de lecture préparatoire au cours intermédiaire en CBRN pour les intervenants québécois;
- Le sous-comité sur l'arrimage entre la sécurité civile et la structure policière a poursuivi la définition des structures permettant l'harmonisation des planifications et des interventions;
- Le sous-comité avec les services de sécurité incendie des trois villes signataires des ententes CBRN a poursuivi les travaux visant l'interopérabilité des équipes.

OBJECTIF 13 : Bonifier les échanges d'information relative à la clientèle du système correctionnel

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre de mécanismes d'échange mis en œuvre avec les partenaires	Signature d'un protocole d'entente avec la SQ pour l'évaluation du risque lors des escortes policières demandées par le Ministère Identification des mécanismes d'échange	Entente en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2005 En cours d'analyse

RÉSULTAT COMMENTÉ

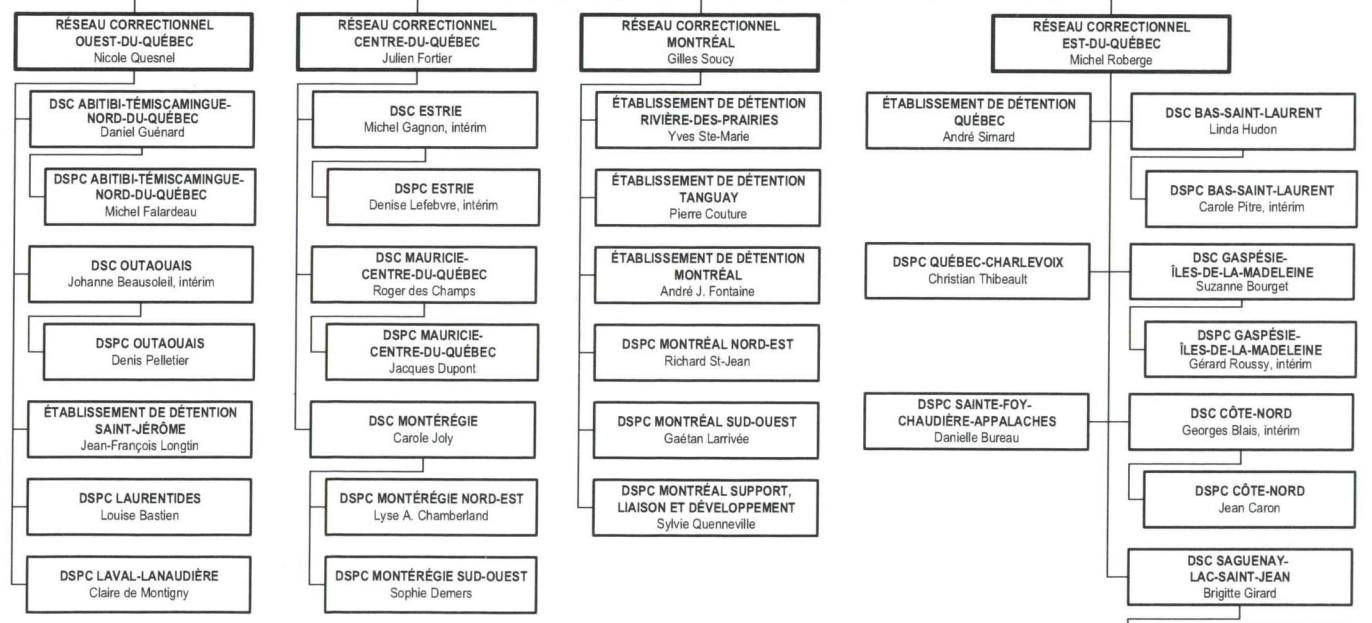
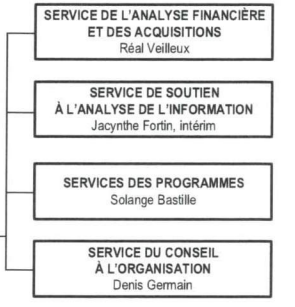
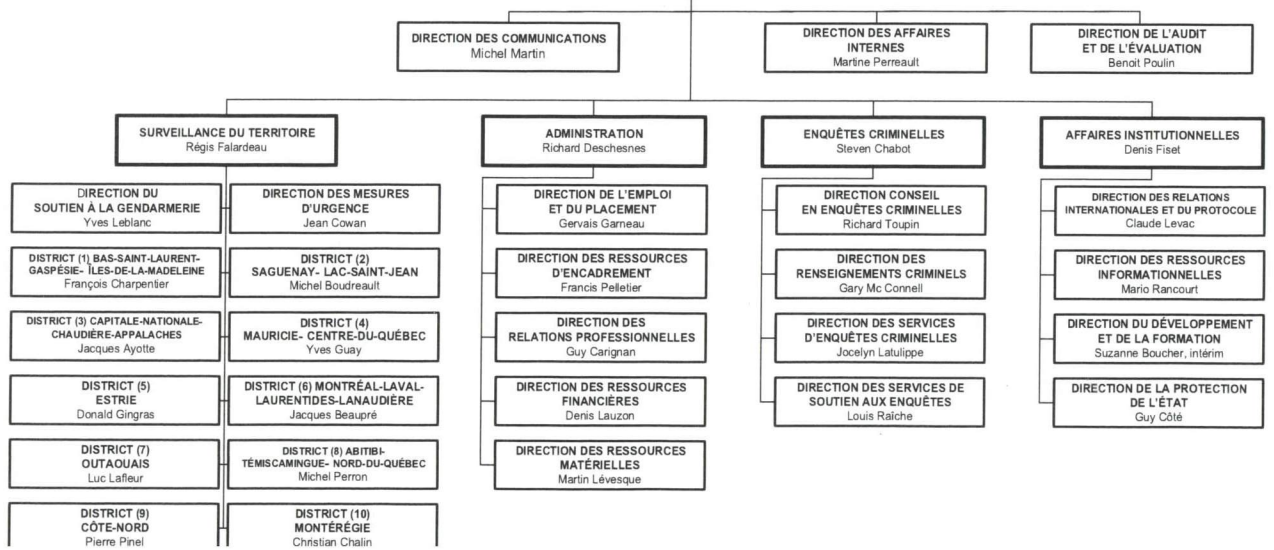
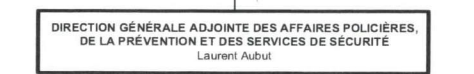
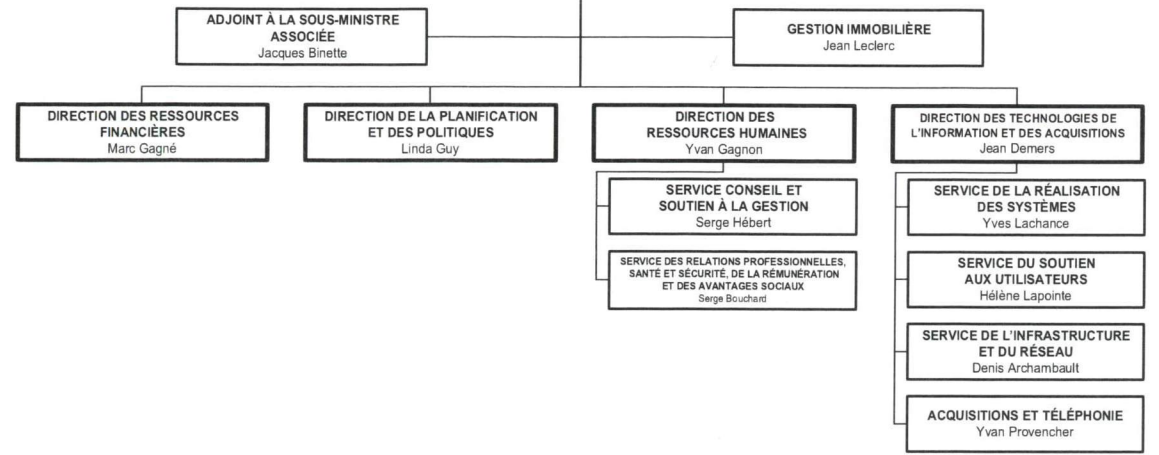
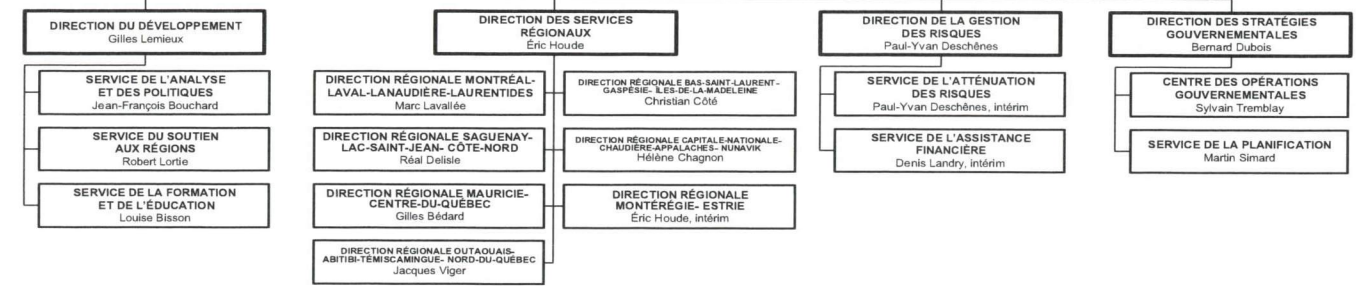
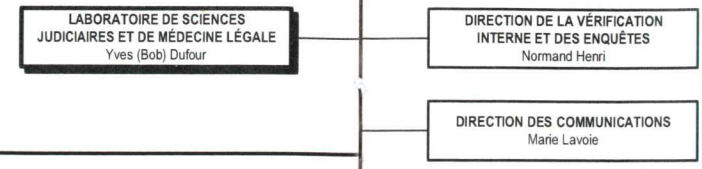
L'entente est le résultat des travaux menés par le comité conjoint DGSC/SQ. En plus de prévoir les modalités d'échange de renseignements nécessaires à l'évaluation du risque lors des transports, elle contient une procédure de transport avec escorte policière. L'entente fait l'objet d'un suivi pour en assurer une application efficiente.

Des modifications seront apportées au système informatique DACOR à l'automne 2006 pour donner suite à une des recommandations d'un sous-comité du comité conjoint DGSC/SQ. Elles permettront de clarifier l'information mise à la disposition des corps policiers relativement aux libertés illégales en tenant compte de l'implication dans un groupe criminel et des codes statistiques attribués pour certains types d'infractions.

En ce qui a trait aux mécanismes à venir, l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système correctionnel du Québec* rendrait légitime un meilleur partage de renseignements sur les personnes confiées aux services correctionnels.

De plus, des amendements à la *Loi sur les services correctionnels* et à la *Loi sur le système correctionnel du Québec* proposées dans la *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* permettraient à la DGSC d'échanger plus facilement avec les policiers dans certaines circonstances.

Par ailleurs, des échanges se poursuivent en ce qui a trait à l'accès de la DGSC au registre de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)*. Cette possibilité d'accès sera étudiée lors de la prochaine rencontre du comité de gestion de ce registre qui aura lieu à l'automne prochain.



OBJECTIF 14 : Poursuivre l'implantation de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité en favorisant le développement de projets structurés au Québec (ex. : taxage chez les jeunes, bandes de jeunes)

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre et pourcentage de projets intégrant les étapes de la démarche structurée de planification des interventions préventives	S'assurer que 37 % des organismes communautaires, qui présentent des projets en prévention de la criminalité, intègrent une démarche structurée de planification des interventions préventives	40 % des organismes communautaires intègrent une démarche structurée de planification des interventions préventives.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Au total, 71 sur 176 projets en cours empruntent la démarche structurée de planification des interventions préventives préconisée dans la Politique ministérielle en prévention de la criminalité *Pour des milieux de vie plus sécuritaires*.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre d'outils développés	Poursuite et finalisation de huit initiatives spécifiques et maintien des projets prometteurs	Huit projets sont en voie d'être complétés.

RÉSULTAT COMMENTÉ

En plus de ces huit projets, six autres projets prometteurs ont été proposés au cours de l'exercice 2005-2006 et feront l'objet d'un suivi spécifique.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre de projets par programme	Programme de partage des produits de la criminalité : 27 projets	25 projets acceptés
	Programme de partenariat pour la prévention du crime : 13 projets	13 projets en cours
	Programme du Fonds d'investissement pour la prévention du crime : 7 projets	7 projets en cours
	Programme de mobilisation des collectivités : 150 projets	131 projets financés

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les trois programmes issus de la *Stratégie nationale pour la prévention du crime* ont été abolis à l'automne 2005 (Partenariat, Fonds d'investissement et Mobilisation des collectivités) et remplacés par deux nouveaux programmes, soit le Fonds d'action en prévention du crime et le Fonds de recherche. Ces nouveaux fonds ont été très rapidement implantés et sont en rodage administratif. Ils seront pleinement en vigueur au cours de l'exercice 2006-2007.

Ces modifications ont fait en sorte que plusieurs organismes ont choisi de retarder le dépôt de leurs propositions afin de les présenter dans des nouveaux programmes.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre d'organismes et de partenaires rejoints	Obtenir une soumission d'initiative aux différents programmes de financement en prévention de la criminalité auprès de 310 organismes (communautaires, municipaux et autres partenaires)	289 propositions reçues

RÉSULTAT COMMENTÉ

La réforme des programmes de financement de la *Stratégie nationale pour la prévention du crime*, entreprise à l'automne 2005, a eu un effet sur certains organismes qui ont choisi de retarder le dépôt de leurs propositions afin de les présenter dans des nouveaux programmes.

OBJECTIF 15 : Assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies de prévention des incendies par les autorités locales

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre et nature des activités de prévention des incendies mises en œuvre par les autorités locales	Mettre au point le modèle de rapport annuel devant être complété par les municipalités	Consultation sur le contenu du rapport auprès des autorités régionales dont le schéma a été attesté.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Avant de mettre au point un modèle de rapport, une consultation avec les autorités régionales, dont le schéma avait été attesté, s'imposait afin que le rapport d'activité type proposé par le MSP réponde aux besoins des autorités régionales et du Ministère. Une première version du modèle de rapport devrait être présenté en juin 2006, au Congrès de l'ACSIQ. Le modèle final devrait être complété pour décembre 2006 afin de le rendre disponible dès le début de 2007.

OBJECTIF 16 : Assurer un encadrement sécuritaire de la clientèle correctionnelle

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Date de dépôt du plan sur les mesures sécuritaires en détention	Mettre en place des mesures sécuritaires en détention concernant les volets renseignements, méthodes d'intervention et équipements de sécurité	Le plan a été déposé en septembre 2005.
Nombre et pourcentage de mesures mises en place		82 % (14/17) des mesures prévues en 2005-2006 ont été mises en place.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le taux d'actualisation de 82 % ne compromet pas l'atteinte de l'objectif global visé à la fin de l'exercice 2007-2008. En effet, il est important de noter que ce pourcentage est estimé à partir de toutes les mesures comprises dans le plan pour 2005-2006.

Volet renseignement :

En 2005-2006, la DGSC a entrepris d'instaurer une structure de gestion du renseignement sécuritaire. L'implantation se fera en trois phases, la première ayant été réalisée. Ainsi, quatre grands établissements ont un responsable du renseignement sécuritaire, et une coordonnatrice du renseignement est en poste au sein de la Direction de la sécurité.

Volet méthodes d'intervention :

La DGSC élargit progressivement l'utilisation de l'agent inflammatoire communément appelé « poivre de Cayenne ». À cet effet, la formation des moniteurs a été donnée. L'utilisation de l'agent inflammatoire sera étendue en 2006 à huit autres établissements (Hull, Québec, secteur féminin, Québec, secteur masculin, Rivière-des-Prairies, Saint-Jérôme, Tanguay, Trois-Rivières et Rimouski). D'autres méthodes d'intervention ont été réalisées en 2005-2006 : révision, dans un but d'actualisation, des méthodes de prévention et d'intervention ainsi que l'acquisition d'équipements en matière de sécurité incendie; révision des méthodes d'intervention physique en vue d'une mise à jour ultérieure; transition du revolver au pistolet nécessitant l'application de deux nouvelles procédures sur l'utilisation des armes à feu ainsi que son nouveau programme de formation, de maintien des compétences et de requalification.

Volet équipement de sécurité :

Outre l'acquisition des 300 pistolets qui a permis à la DGSC de respecter son plan de transition, 101 appareils de protection respiratoire autonomes (APRA) et 78 habits de protection contre les incendies (*bunker suit*) ont été achetés. Cinq autres appareils d'inspection par rayons X ont été acquis pour un total de 14. Les nouvelles acquisitions sont destinées aux établissements d'Amos, de Baie-Comeau, de Chicoutimi, de New-Carlisle et de Rimouski. Par ailleurs, la DGSC a acheté 590 vestes pare-balles devant aussi son plan de remplacement des vestes.

OBJECTIF 17 : Favoriser la communication de risques à la population

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Date de dépôt du projet de règlement	Déposer le projet de règlement sur le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones à risque de glissement de terrain¹	Projet remplacé par l'adoption d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire

1. Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006

RÉSULTAT COMMENTÉ

La pertinence d'un règlement a été réévaluée à la lumière des récentes modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Pourcentage des municipalités visées par le plan d'action ayant reçu le guide	Transmettre à 18 municipalités visées par le plan d'action triennal 2003-2006 concernant la gestion des risques de glissement de terrain, un guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif	Six municipalités et trois MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont reçu le guide au 31 mars 2006.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le guide a été transmis aux municipalités et aux MRC de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui ont reçu de nouvelles cartes de contraintes et un nouveau cadre normatif. Le soutien technique offert aux municipalités concernées des autres régions s'est plutôt traduit par de la formation aux officiers municipaux.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Pourcentage des autorités locales et régionales rencontrées	Terminer les rencontres avec les cinq municipalités hors MRC de la Basse-Côte-Nord	Aucune rencontre n'a été tenue. Des échanges téléphoniques ont eu lieu.

RÉSULTAT COMMENTÉ

L'ordre de priorité de l'ensemble des rencontres des autorités locales et régionales de la Côte-Nord, y compris la Basse-Côte-Nord, a été établi selon l'acuité de la problématique d'érosion vécue dans chacune des localités. Le risque étant plus présent sur le territoire des quatre municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-Nord, comparativement au territoire de la Basse-Côte-Nord, plus d'une vingtaine de rencontres ont eu lieu avec les autorités municipales de ces MRC. Même si aucune rencontre ne s'est tenue sur la Basse-Côte-Nord, des communications téléphoniques ont toutefois eu lieu avec 2 des 5 municipalités. De plus, la cartographie du risque pour l'ensemble de ce territoire a été transmise aux maires des 5 municipalités. La situation étant plus problématique à Chevery, cette dernière sera la priorité au cours de 2006-2007.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'information	Compléter la mise en œuvre du programme d'information préventive associé au risque nucléaire en décembre 2005	Complété

RÉSULTAT COMMENTÉ

La campagne d'information publique visant à faire connaître le programme d'information préventive associé au risque nucléaire a connu un franc succès avec un taux de participation de 55 % aux journées d'information tenues dans les trois municipalités concernées, soit Bécancour, Champlain et Trois-Rivières (Secteur Sainte-Marthe-du-Cap).

L'évaluation de ce programme a démontré un bon taux de mémorisation des consignes à respecter par les citoyens en cas d'urgence nucléaire. Les objectifs visés par les planificateurs du Plan de mesures d'urgence nucléaire externe à la centrale nucléaire de Gentilly-2 ont donc été atteints.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Date d'approbation de la stratégie de communication	Dépôt et approbation du plan ministériel de prévention en sécurité publique	Cible non atteinte Le plan ministériel de prévention en sécurité publique devrait être approuvé au printemps 2006.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le plan ministériel de prévention en sécurité publique a été élaboré en 2005-2006. Ce plan vise à présenter une vision ministérielle de la prévention devant guider les actions du Ministère pour les deux prochaines années. Il vise également à accroître les efforts de prévention et à améliorer la concertation externe auprès des acteurs concernés.

En parallèle à ce plan d'action, une stratégie de communication sera élaborée. Ces activités de communication s'adresseront dans un premier temps au personnel du Ministère afin de leur faire connaître les défis et les activités poursuivis par le Ministère en matière de prévention.

2.1.3 Orientation 3 : Développer des approches innovatrices pour améliorer la performance

ENJEU 3: CONTRIBUTION À L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET À LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Le Ministère contribuera à relever les défis d'assainissement des finances publiques et de modernisation de l'État. Il considère nécessaire d'adapter ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestations de service et de gouvernement en ligne. Il compte prendre les mesures pour bien connaître les attentes des citoyens et mesurer leur degré de satisfaction. Finalement, la mise en place de mesures visant à réduire les coûts liés à l'absentéisme pour lésions professionnelles contribuera à optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Axe d'intervention 3.1 : Adaptation des systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services

OBJECTIF 18 : Améliorer l'accessibilité des citoyens et des entreprises à l'information par le gouvernement en ligne

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date de dépôt du modèle d'affaires pour le portail du domaine « Justice et Sécurité »	Déposer le modèle d'affaires pour le portail du domaine « Justice et Sécurité »	Cible non atteinte Le dépôt du rapport est prévu à l'été 2006.
---	--	---

1 Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006

RÉSULTAT COMMENTÉ

En novembre 2004, lors des travaux de mise en place du gouvernement en ligne, le ministère de la Sécurité publique a amorcé, conjointement avec le ministère de la Justice, une démarche en vue d'élaborer la vision d'affaires et l'offre de service communes en matière de justice et de sécurité publique. Cette démarche a été entreprise dans le but d'assurer une prestation de services plus efficiente aux citoyens, et de garantir une meilleure cohérence gouvernementale dans la réalisation de ces deux missions stratégiquement liées. Cette démarche nécessite l'élaboration d'une architecture d'entreprise commune, premier exercice de ce genre au gouvernement du Québec.

Le rapport sur l'offre de service cible, prévu à l'été 2006, permettra de positionner l'offre de service commune, de proposer un arrimage de cette vision avec l'offre de service gouvernementale, et de déterminer des regroupements de services potentiels.

OBJECTIF 19 : Consolider les services d'aide financière aux sinistrés par un système d'information adapté

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

État d'avancement des étapes prévues au plan d'implantation	Révision des processus et recommandation d'un produit commercial	Révision des processus : 100 % Recommandation d'un produit commercial : 50 %
---	---	---

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les résultats prévus dans la planification initiale de ce projet ne pourront être atteints en raison de la nécessité de reprendre certaines études préalables et en raison de l'examen des besoins en matière de prestation électronique de services (PES).

OBJECTIF 20 : Améliorer le système correctionnel par une meilleure gestion de l'information concernant les personnes contrevenantes

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
État d'avancement des étapes prévues au plan d'implantation	<p>Évaluer les systèmes JUSTIN et Cornet II de la Colombie-Britannique</p> <p>Réaliser et déposer le dossier d'affaires du système intégré d'information de justice (SIIJ) au Conseil du trésor en vue d'acquérir le système</p> <p>Lancer l'appel d'offres pour l'adaptation du système retenu</p>	<p>L'évaluation des systèmes JUSTIN et CORNET II a été réalisée en mai et juin 2005.</p> <p>Le scénario de récupération des systèmes JUSTIN et CORNET II a été retenu par le comité de direction du projet SIIJ. La prochaine étape consiste à faire entériner le dossier d'affaires par les autorités.</p> <p>Conséquente aux décisions des autorités</p>

RÉSULTAT COMMENTÉ

Trois scénarios du projet SIIJ y compris les coûts et les délais de réalisation ont été présentés au comité de direction du projet SIIJ, composé des sous-ministres associés concernés. Le scénario de récupération qui comprend l'acquisition des systèmes JUSTIN et CORNET II de la Colombie-Britannique a été retenu. La prochaine étape consiste à obtenir les autorisations du Conseil du trésor.

OBJECTIF 21 : Accroître l'efficacité et l'efficience des programmes en services correctionnels

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Date de dépôt des méthodes d'évaluation	Élaborer des méthodes d'évaluation des coûts globaux des services correctionnels	La méthode de la base budgétaire a été implantée au sein des établissements de détention en ce qui a trait à la rémunération des agents des services correctionnels et des ouvriers.
	Élaborer des méthodes d'évaluation des programmes afférents	L'évaluation de la mesure de probation est en cours.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Évaluation des coûts globaux :

La DGSC a poursuivi l'élaboration de la méthode de la base budgétaire, un outil de gestion pour mieux connaître les coûts des activités de la Direction générale. La méthode servira également de pierre angulaire pour déterminer ses indicateurs de performance.

Évaluation des programmes :

L'évaluation de la qualité et de l'uniformité des rapports présenticiels (RPS) réguliers est en cours. Le rapport d'évaluation sera déposé en mai 2006.

OBJECTIF 22 : Collaborer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réorganisation du travail et de réduction de la taille de l'État

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre d'unités administratives qui ont entrepris une démarche de planification de main-d'œuvre / nombre prévu d'unités administratives	Réaliser le volet qualitatif du plan pluriannuel de gestion de main-d'œuvre 2005-2008	<i>Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008 déposé au Secrétariat du Conseil du trésor le 14 septembre 2005.</i>

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les données concernent toutes les directions générales du Ministère à l'exception de la Sûreté du Québec.

OBJECTIF 23 : Améliorer le climat et la sécurité au travail dans l'organisation

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nature et nombre d'activités préventives réalisées par direction générale / nombre d'activités prévues au plan d'action ministériel, d'ici mars 2008	Approuver le plan d'action 2005-2008 en santé et sécurité au travail et réaliser les activités prévues au plan	Le plan d'action a été approuvé le 1^{er} mars 2006. Plusieurs activités prévues au plan d'action ont été réalisées.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Principales activités réalisées en 2005-2006 :

- Évaluation ergonomique et ajustements de postes de travail.
- Tenue d'un colloque à l'intention des coprésidents employeurs et travailleurs des comités de santé et de sécurité de la Direction générale des services correctionnels.
- Publication de chroniques « Santé-vous mieux » dans le site intranet du Ministère.
- Tenue d'une campagne ministérielle de vaccination contre l'influenza.
- Formation des gestionnaires à la prévention et à la gestion des conflits et les situations de harcèlement.
- Promotion de l'assignation temporaire.
- Tenue d'ateliers pour améliorer la capacité du personnel à réagir aux situations susceptibles de générer du stress.
- Amélioration des pratiques sécuritaires en détention .
- Mise en oeuvre des recommandations qui découlent de la recherche visant à réduire l'absentéisme des agents des services correctionnels.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Évaluation des sommes imputées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)	Déterminer la base de calcul de l'année de référence des coûts imputés par la CSST, soit 2004	Réalisé
--	--	----------------

RÉSULTAT COMMENTÉ

L'ouverture de sous-dossiers d'expérience à la CSST par direction générale et par établissement de détention réalisée au début de l'année 2004 nous permet maintenant d'avoir une base de référence pour comparer l'évolution des coûts imputés d'une année à l'autre.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Évolution du nombre de journées de travail perdues pour lésions professionnelles par année	Diminuer de 10 % les jours de travail perdus en 2005 par rapport à 2004	Diminution de 9,4 % du nombre de jours de travail perdus en 2005 par rapport à 2004
--	--	--

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le nombre de jours de travail perdus durant l'année civile 2005 s'élève à 6 051, en baisse de 627 jours, soit 9,4 %, comparativement à ceux de 2004 qui étaient de 6 678.

La cible fixée en 2005-2006 est quasiment atteinte malgré l'augmentation du nombre de lésions professionnelles et ce, en raison de l'utilisation accrue de l'assignation temporaire.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Évolution du nombre de jours travaillés en assignation temporaire	Augmenter de 10 % le nombre de jours travaillés en assignation temporaire en 2005 par rapport à 2004	Augmentation de 100 % du nombre de jours travaillés en assignation temporaire en 2005 par rapport à 2004

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le nombre de jours travaillés en assignation temporaire durant l'année civile 2005 s'élève à 7 571, en hausse de 3 796 jours, soit le double par rapport à 2004.

La promotion du Fonds d'aide à l'assignation temporaire, qui facilite le retour au travail des travailleurs victimes de lésions professionnelles à des tâches allégées, aide grandement à l'atteinte de ce résultat.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
------------	--------------------	-----------------------

Date d'approbation du programme ministériel de reconnaissance des employés	Établir des diagnostics sectoriels à partir de groupes de discussion	Réalisation de diagnostics en cours
--	---	--

RÉSULTAT COMMENTÉ

La Direction générale des services à la gestion a terminé son diagnostic et les résultats ont été communiqués aux gestionnaires.

La Direction générale des services correctionnels a complété la tenue de ses groupes de discussion. Il faut noter que la réalité du groupe des agents des services correctionnels dans ce projet est pris en compte par le projet RIPOST qui traite de façon significative dans ses interventions de cette réalité au travail.

La Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie n'a pas entreprise la démarche en raison de son importante réorganisation administrative. La tenue des groupes de discussion a été reportée en 2006.

À la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité, un seul groupe de discussion a pu être organisé. Les agents de la paix n'ont pu être rencontrés. Un questionnaire est actuellement à l'étude afin de recueillir leurs opinions.

Pour les unités relevant du sous-ministre, la formation de groupes de discussion par catégories d'emplois est en cours.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Nombre d'activités de sensibilisation et de formation sur le harcèlement réalisées, d'ici mars 2007	Réaliser des activités de formation et de sensibilisation auprès du personnel	Trois sessions de formation ont été tenues en 2005-2006. 1 297 employés du Ministère (soit 31 % du personnel) ont été sensibilisés par leur gestionnaire.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Formation des gestionnaires :

Trente-trois gestionnaires ont été formés lors des trois sessions de formation données en 2005-2006. À ce jour, 25 sessions de formation ont été données ayant permis de rejoindre la presque totalité des gestionnaires depuis l'adoption du programme, le 16 septembre 2004.

Sensibilisation du personnel :

Le nombre de personnes visées et sensibilisées par les gestionnaires depuis le début du programme atteint 1 297, soit 31 % des employés du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Évolution du nombre de dossiers de plaintes traités	Réduire les situations de harcèlement traitées en 2005-2006 par rapport à 2004-2005	83 situations de harcèlement ont été signalées en 2005-2006 (12 mois) par rapport à 66 en 2004-2005 (6 mois et demi). Sur une base annuelle, le nombre de situations de harcèlement a diminué de 46 % en 2005-2006.
	Régler à l'amiable 90 % des situations de harcèlement	95 % des situations de harcèlement ont été réglées à l'amiable en 2005-2006, comparativement à 90 % en 2004-2005.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Dossiers de plaintes traités :

Le traitement des dossiers de plaintes s'échelonne sur six mois et demi en 2004-2005 puisque le programme a été adopté le 16 septembre 2004.

Mode de règlement des dossiers fermés au 31 mars 2006 :

Il est important de souligner que les pourcentages de règlement des dossiers ne seront définitifs que lorsque tous les dossiers ouverts durant une année financière seront fermés. Ainsi, 15 dossiers sur 66 en 2004-2005 et 24 dossiers sur 83 en 2005-2006 étaient ouverts au 31 mars 2006.

2.2 RÉSULTATS AU REGARD DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

S'inscrivant dans la *Loi sur l'administration publique*, la Déclaration de services affirme la priorité accordée par le Ministère à la qualité des services rendus aux citoyennes et aux citoyens. C'est notamment par elle qu'il diffuse ses engagements et objectifs de qualité.

Le programme d'aide financière à la suite d'un sinistre constitue le principal service direct offert par le Ministère. Il vise à indemniser les citoyens dont les biens essentiels subissent des dommages lors de sinistres naturels. Afin de mesurer l'atteinte des objectifs liés aux engagements de la DSC au regard de ce programme, un sondage¹ a été réalisé en mars 2006 en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor à l'intérieur de l'Enquête multiservices.

Également, d'autres résultats sont présentés et concernent plus particulièrement les demandes de renseignements généraux, le traitement des plaintes ainsi que la protection des renseignements personnels.

2.2.1 OBJECTIF 1 : Accueillir les citoyens avec courtoisie et respect

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Qualité perçue de la prestation de services pour les dimensions respect, empressement et empathie	Accueil personnalisé Écoute attentive et respectueuse Attitude professionnelle et aidante	Les résultats du sondage auprès des sinistrés permettent de constater que le personnel accueille les citoyens avec respect, empressement et empathie.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les résultats du sondage démontrent que les usagers ont évalué positivement l'accueil qui leur a été fait par le personnel du Ministère. En effet, la moyenne des scores² et la proportion de répondants ayant accordé un score élevé³, et ce, pour les dimensions liées à l'accueil s'illustrent ainsi : respect (score moyen : 6,64/7 et proportion de scores élevés : 93 %), empressement (score moyen : 5,92/7 et proportion de scores élevés : 65 %) et empathie (score moyen : 5,61/7 et proportion de scores élevés : 58 %).

1. LÉGER MARKETING, *Étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des usagers à l'égard du programme d'aide financière suite à un sinistre*, Québec, mai 2006, 75 p.

2. L'utilisateur devait octroyer une cote de 1 à 7 selon son degré d'accord à l'égard d'énoncés; une cote de 1 signifiant *tout à fait en désaccord* tandis que 7 voulant dire *tout à fait en accord*.

3. La catégorie score élevé est constituée des scores de 6 ou 7 sur une échelle de 7 points.

2.2.2 OBJECTIF 2 : Être facile d'accès

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
% des prises d'appels en moins de 30 secondes	Répondre à l'appel téléphonique en moins de 30 secondes	Aucun système de suivi téléphonique n'a été mis en place pour vérifier l'atteinte de cette cible.
% des appels avec assistance immédiate « 0 »	Diriger rapidement l'appel vers le bon intervenant	
% de la clientèle rappelée en moins de 24 h les jours ouvrables	Effectuer le retour d'appel dans un délai d'un jour ouvrable Toujours pouvoir parler à une personne, selon les horaires en vigueur dans le service où les citoyens s'adresse	

RÉSULTAT COMMENTÉ

Un service de renseignements généraux et de plaintes est accessible de 8 h 30 à 16 h 30 tous les jours ouvrables.

Le sondage réalisé auprès des sinistrés fait ressortir que 74 % des personnes interrogées ont accordé un score élevé à l'accessibilité (score moyen : 6,14/7), soit la facilité à avoir accès au service.

2.2.3 OBJECTIF 3 : Traiter les demandes d'information dans des délais courts, connus et respectés

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Délais d'accusés de réception des demandes d'information	Fournir l'accusé de réception dans les deux jours ouvrables	Un accusé de réception est acheminé dans les minutes qui suivent la réception des courriels.
Délais du traitement des demandes d'information	Traiter la demande d'information dans un délai de quinze jours ouvrables	En ce qui a trait aux demandes d'information reçues par courrier à la Direction des communications, un accusé de réception est transmis dans les deux jours ouvrables. Le Ministère ne dispose pas d'un système pour mesurer le délai moyen de traitement des demandes d'information acheminées aux directions générales.

2.2.4 OBJECTIF 4 : Fournir des réponses claires et précises

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Qualité perçue de la prestation de services pour les dimensions clarté des communications verbales et écrites ainsi que fiabilité du service	Transmettre l'information dans un langage simple et accessible à tous Fournir l'information exacte et complète	Les résultats du sondage auprès des sinistrés permettent de constater que le personnel utilise un langage clair et qu'il fait preuve de fiabilité dans le cadre de la prestation de services.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les résultats du sondage réalisé auprès des sinistrés démontrent que 65 % des répondants ont attribué un score élevé quant à la clarté du langage (score moyen : 5,93/7) utilisé par le personnel ou dans la documentation. De plus 68 % des usagers ont accordé un score élevé quant à la fiabilité (score moyen : 5,94/7), soit la capacité à fournir un service sans erreur, avec exactitude et à respecter ses engagements.

En ce qui a trait aux renseignements généraux, les principes propres à la simplification de la communication gouvernementale sont pris en compte dans les réponses fournies. Des modèles types de réponses sont utilisés.

De plus, le manuel de référence des renseignements généraux permet d'assurer l'uniformité et l'exactitude des réponses fournies.

2.2.5 OBJECTIF 5 : Assurer la protection des renseignements personnels

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Mesures prises pour assurer la protection des renseignements personnels	Recueillir seulement l'information nécessaire au traitement du dossier et limiter l'accès aux seules personnes pour qui les renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions Respecter les exigences sévères qui limitent et encadrent la connaissance des renseignements personnels Maintenir un souci constant et préserver l'intégrité et la confidentialité des renseignements personnels	Élaboration d'une directive sur la sécurité des personnes, des biens et des renseignements.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Le sondage réalisé auprès des sinistrés fait ressortir que 83 % des répondants ont accordé un score élevé quant à la dimension confidentialité (score moyen : 6,29/7).

2.2.6 OBJECTIF 6 : Favoriser l'expression des plaintes et des commentaires des citoyens

INDICATEUR	CIBLE 2005-2006	RÉSULTAT 2005-2006
Délai de traitement des plaintes	Fournir un accusé de réception dans les deux jours ouvrables Traitement des plaintes dans un délai de 25 jours ouvrables	Envoi d'un accusé de réception dans les minutes qui suivent la réception des courriels de plainte par la Direction des communications. Un accusé de réception est transmis dans les deux jours ouvrables pour les plaintes reçues par courrier à la Direction des communications. Le Ministère ne dispose pas d'un système pour mesurer le délai moyen de traitement des plaintes.

RÉSULTAT COMMENTÉ

Les résultats de l'*Étude sur la qualité de la prestation de services et la satisfaction des usagers à l'égard du programme d'aide financière suite à un sinistre* font ressortir que seulement 5 % des sinistrés ayant répondu au sondage ont adressé une plainte pendant ou après le traitement de leur réclamation concernant le service reçu. Par ailleurs, 9 % ont affirmé avoir demandé une révision de la décision prise par le Ministère. Toutefois, les données administratives du Service de l'assistance financière démontrent qu'aucune plainte officielle n'a été retenue et que le nombre de demandes de révision a été très faible durant la période couverte par le sondage.

Il est intéressant de souligner que la satisfaction globale des usagers est assez élevée avec un score moyen 5,57/7 et une proportion de répondants ayant donné un score élevé de 59 %.

PARTIE 3 - ANNEXES

ANNEXE 1 : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES (EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ, ACCÈS AUX DOCUMENTS, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS, POLITIQUE LINGUISTIQUE, PROTECTION DES NON-FUMEURS, ÉTHIQUE, ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF, SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU PROTECTEUR DU CITOYEN, INDICATEURS DE GESTION)

EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ

Reddition de comptes pour la période de référence du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

Embauche et représentativité

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS *	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	267	196	65	3

Nombre d'employés réguliers au 31 mars 2006

Effectif total (personnes)	4570
----------------------------	------

2. MEMBRES DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES, ANGLOPHONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif d'embauche :

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux d'embauche

	RÉGULIERS				OCCASIONNELS				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				GLOBAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	29	3	1	1	11	1	0	0	20	6	2	0	0	0	0	0	74
Pourcentage	10,9	1,1	0,4	0,4	5,6	0,5	0,0	0,0	30,8	9,2	3,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pourcentage global	12,7				6,1				43,1				0,0				13,9

Rappel des objectifs de représentativité :

Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 %.

Le taux de représentativité

	RÉGULIERS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	158	29	22	17
Pourcentage	3,5	0,6	0,5	0,4

3. FEMMES

Le taux d'embauche

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS *	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre de femmes embauchées	118	94	45	1
Pourcentage	44,2	48,0	69,2	33,3

Niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel *	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	133	474	167	417	932	24
Pourcentage	32,6	56,5	60,9	90,7	37,6	22,4

Le niveau de représentation des femmes correspond à des emplois réguliers.

* Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

4. RÉSULTATS COMPARATIFS

Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones pour les trois dernières années et, pour 2005-2006, incluant le taux d'embauche des personnes handicapées.

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	10,7	14,3	38,8	3,8
2004-2005	12,5	2,2	22,6	25,0
2005-2006	12,7	6,1	43,1	0,0

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles

Pourcentage du taux de représentativité des membres des communautés culturelles des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
2,4	2,4	3,5

Le taux de représentativité des anglophones

Pourcentage du taux de représentativité des anglophones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,7	0,6	0,6

Le taux de représentativité des autochtones

Pourcentage du taux de représentativité des autochtones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,5	0,5	0,5

Taux de représentativité des personnes handicapées

Pourcentage du taux de représentativité des personnes handicapées des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,4	0,4	0,4

Note : Les données relatives aux programmes d'accès à l'égalité à l'emploi excluent la Sûreté du Québec.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

L'accès aux documents

En 2005-2006, le ministère de la Sécurité publique a reçu 1 849 demandes d'accès aux documents, une augmentation de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

La Commission d'accès à l'information (CAI) a été saisie de 35 demandes de révision en 2005-2006.

Depuis le 1^{er} avril 2005, le Ministère a été convoqué par la CAI à 51 audiences. Celles-ci font suite aux demandes de révision des réponses rendues par le responsable de l'accès aux documents en 2003, 2004 et 2005.

De ces audiences, 26 (51 %) n'ont pas eu lieu, puisque les demandeurs se sont désistés de leur demande de révision. Parmi les autres dossiers, quatre ont été remis, deux ont été annulés et un est en attente de décision. La CAI a rendu une décision dans 18 dossiers.

La protection des renseignements personnels

Les principales réalisations du ministère de la Sécurité publique en matière de protection des renseignements personnels au cours de la période 2005-2006 sont les suivantes :

Participation à l'élaboration d'une directive sur la sécurité des personnes, des biens et des renseignements, portant entre autres sur la protection des renseignements personnels recueillis, conformément à la gestion de la sécurité des édifices du 875, Grande Allée Est, à Québec (cartes de contrôle d'accès, photographies des employés, images captées par les caméras de surveillance).

Conformément à l'article 71 de la loi sur l'accès, élaboration de déclarations de deux fichiers de renseignements personnels portant sur les systèmes de gestion du contrôle d'accès et des caméras de surveillance installées aux édifices du 875, Grande Allée Est, à Québec.

De plus, la Direction générale des services correctionnels a formé des répondants dans chaque région concernant l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)*.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès (L.R.Q., c. R-0.2)

Le Ministère a reçu 147 demandes d'obtention de rapports de police annexés aux rapports d'investigation du coroner en application de l'article 101 de la loi.

Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12)

En 2005-2006, le répondant ministériel auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a reçu cinq plaintes concernant divers secteurs du Ministère. Durant cette même période, un dossier de plainte a été fermé à la suite d'une résolution de la CDPDJ de cesser d'agir en faveur du plaignant, deux plaignants se sont désistés, un dossier a été transmis au Tribunal des droits de la personne et une plainte a fait l'objet d'une résolution entraînant des compensations financières. Ces dossiers couvrent la période 2002 à 2005.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

L'équipe de la linguistique de la Direction des communications a répondu à diverses demandes concernant l'application de la politique linguistique. À cet effet, elle a souvent été en contact avec un conseiller en francisation de l'Office québécois de la langue française.

Dans le but d'améliorer et d'uniformiser la prestation de services électroniques et la simplification des communications gouvernementales, elle a poursuivi la révision des lettres types et formulaires utilisés au Ministère.

Par ailleurs, en raison des nombreuses demandes concernant les difficultés de la langue française telles que anglicisme, syntaxe, orthographe grammaticale, l'équipe chargée de la linguistique prépare une séance d'information destinée au personnel intéressé. Cette rencontre a pour but de les aider à déterminer plus précisément leurs besoins, ainsi que de permettre à l'équipe de produire du matériel et des outils pédagogiques afin d'offrir des séances de formation sur mesure, le cas échéant.

Cette année, c'est sous le thème *Aux grands mots, les grands moyens!* que le Ministère a choisi de souligner la Semaine du français et de la francophonie. Deux activités, l'une au siège social et l'autre dans l'intranet, ont été proposées au personnel.

PROTECTION DES NON-FUMEURS

La politique ministérielle sur le tabac a été adoptée le 27 février 2001. Un formulaire est également disponible dans l'intranet du Ministère pour permettre aux employés de porter plainte auprès de leur supérieur immédiat dans les cas de non-respect de la politique.

ÉTHIQUE

À la suite de l'adoption du *Règlement sur l'éthique ainsi que de l'Énoncé de valeurs de l'Administration publique québécoise*, le Ministère a produit un plan d'action en éthique à l'automne 2003. Une des mesures proposées était d'offrir un programme de formation en éthique aux gestionnaires du Ministère (excluant les organismes). Cette formation qui a débuté en 2004-2005 s'est poursuivie en 2005-2006 permettant ainsi de former 76 % des gestionnaires.

ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le ministère de la Sécurité publique, à l'instar des autres ministères et organismes, s'est engagé à réviser les régimes juridiques ayant des effets sur les entreprises, durant la période du 28 avril 1999 au 28 avril 2006 conformément au décret 751-2004. Pour réaliser cet engagement, le Ministère a produit des plans pluriannuels d'allègement réglementaire en janvier 2001, mai 2002 et octobre 2003.

Durant cette période, le Ministère a entrepris plusieurs réformes notamment celles liées à la sécurité incendie et à la sécurité civile. Ainsi, la *Loi sur la prévention des incendies* a été remplacée le 16 juin 2000 par la *Loi sur la sécurité incendie* et la *Loi sur la protection des personnes et des biens* a été modifiée par la *Loi sur la sécurité civile*, le 19 décembre 2001. Ces deux lois prévoient, pour les entreprises et les citoyens, des obligations générales de prévention et de déclaration de risques.

Il est prévu que la *Loi sur les agences d'investigations et de sécurité* soit remplacée par le projet de loi sur la sécurité privée; son règlement d'application serait également actualisé. Plusieurs étapes ont été franchies, dépôt du Livre blanc intitulé *La sécurité privée — Partenaire de la sécurité intérieure*, tenue de commissions parlementaires et dépôt du projet de loi n° 88 sur la sécurité privée à l'Assemblée nationale. L'autorégulation de la sécurité privée par les entreprises concernées contribuera à abaisser les exigences administratives.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Dans le but de s'assurer que les principaux processus de gestion relatifs à la prestation électronique de services sont en place, le Vérificateur général a fait part de ses constatations au ministère de la Sécurité publique dans le Tome II de son rapport 2004-2005, déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2005. Ces constatations portent sur le suivi que le Ministère a apporté aux recommandations formulées en 2000-2001 sur la prestation électronique de services.

Conformément à la procédure du Ministère en matière de suivi des recommandations du Vérificateur général, la Direction de la planification et des politiques (DPP) soumettra la synthèse des constatations à l'unité administrative responsable de la prestation électronique de services. Cette dernière déterminera les mesures à prendre pour assurer le suivi des recommandations et les acheminera à la Direction de la vérification interne et des enquêtes (DVIE) et la DPP pour le 28 février 2007.

La DVIE formulera un avis sur la nature des mesures prises par l'unité administrative concernée et en transmettra une copie à la DPP pour le 15 avril 2007.

Les mesures retenues visant à donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec, figurant dans le Tome II de l'année 2004-2005, seront inscrites dans le rapport annuel de gestion 2006-2007 du Ministère.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Le Rapport annuel 2004-2005 du Protecteur du citoyen a été présenté à l'Assemblée nationale en juin 2005. Certaines constatations contenues dans ce rapport nécessitent un suivi dans le rapport annuel de gestion 2005-2006 du Ministère, conformément à l'article 29, alinéa 3 de la *Loi sur l'administration publique*. Les principaux constats relevés par le Protecteur du citoyen dans son rapport annuel sont les suivants :

1. *Peu de ressources sont consacrées à la formation des agents des services correctionnels.*
2. *Surpopulation chronique existant dans plusieurs établissements de détention ayant pour effet de générer des transferts à répétition de détenus entre les établissements.*
3. *Manque d'accessibilité aux professionnels de la santé et aux médicaments par les détenus.*
4. *Efficacité des programmes de réhabilitation compromise par la surpopulation, les transferts de détenus et le mode de prestation des soins de santé.*
5. *Surreprésentativité des détenus souffrant de troubles mentaux transférés entre les établissements de détention en raison notamment de leur caractère dérangent.*
6. *Révision souhaitée des rôles respectifs du MSP et du MSSS dans le partage des responsabilités dévolues à chaque ministère au regard de l'accès et du financement des services de santé et des médicaments.*
7. *Mise en application de la nouvelle Loi sur le système correctionnel du Québec, accompagnée des allocations budgétaires nécessaires.*

Commentaires de la DGSC

Les principaux constats exprimés par le Protecteur du citoyen dans son rapport annuel 2004-2005 requièrent des actions excédant parfois les pouvoirs de la DGSC, voire du MSP. En effet, elles ne peuvent être effectuées qu'à la condition que les crédits nécessaires soient alloués par le Conseil du trésor.

Ainsi, la formation des ASC visant la mise à jour des connaissances sur les lois, règlements et instructions demeure une préoccupation pour la DGSC. La réalisation d'un tel programme de formation destiné à l'ensemble des intervenants du milieu fermé nécessite cependant des ressources financières importantes. Malgré tout, la DGSC donne une formation à l'entrée en fonction. De plus, des séances de formation d'appoint sont données sur des lois, des instructions et des procédures administratives d'envergure (ex. : formation donnée en 2004 sur le système de traitement des plaintes; formation donnée en 2005 sur la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*).

Par ailleurs, la DGSC est consciente des problèmes causés par le phénomène de surpopulation dans les établissements de détention. Toutefois, il s'agit de raisons attribuables à l'augmentation des cas de détentions préventives, à la baisse du nombre des absences temporaires, à l'augmentation du nombre de désistements à la libération conditionnelle, aux fréquents transferts pour comparution, aux demandes de protection, aux demandes de transfert émanant des personnes incarcérées elles-mêmes (ex. : rapprochement du milieu social), à l'encadrement des individus aux prises avec des problèmes de santé mentale et à l'appartenance de certaines personnes incarcérées aux groupes criminels ou terroristes. Ces raisons rendent le phénomène de surpopulation difficile à contrôler et génèrent des transferts inéluctables, afin de respecter la mission et les engagements de la DGSC.

Toutefois, la DGSC a mis en œuvre plusieurs initiatives pour remédier temporairement à la situation de surpopulation. Des mécanismes interrégionaux de dépannage, permettant des transferts de détenus entre établissements, ont été mis en application en avril 2004. Ces mécanismes visent à minimiser les impacts pour la population carcérale, tout en respectant la mission de la DGSC, notamment sur le plan de la réinsertion sociale. Les personnes contrevenantes peuvent ainsi être incarcérées plus près de leurs familles et des ressources de leur milieu, en mesure de les soutenir dans leur démarche de réinsertion progressive.

Il est évident que ces transferts compromettent la continuité et l'efficacité des programmes de réinsertion sociale. Mais les travaux se poursuivent entre le MSP, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, afin de consolider les ententes conclues, de maintenir les taux de participation et d'assurer la pérennité des services. D'ailleurs, les bilans de suivi de ces ententes, qui ont déjà été fournis au Protecteur du citoyen, démontrent un résultat positif.

En ce qui concerne l'accessibilité aux services de soins de santé et aux médicaments, la DGSC déploie tous les efforts, à l'intérieur des ressources dont elle dispose, afin de fournir aux personnes incarcérées des services équivalents à ceux qui sont disponibles à l'externe. Des travaux sont en cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour actualiser le protocole qui le lie au MSP. Ces travaux visent à améliorer de façon tangible la qualité et l'accessibilité des soins, tant en matière de santé physique qu'au regard du traitement des problématiques de santé mentale, de toxicomanie, de violence conjugale et de déviance sexuelle. De même, le partage des responsabilités dévolues à chaque ministère au regard du financement des services de santé et des médicaments est en cours de révision. Enfin, la DGSC a mis en place, à l'intérieur du réseau correctionnel, des procédures visant à assurer la continuité du traitement et de la médication lors des transferts de personnes incarcérées d'un établissement de détention à un autre.

Quant à l'incarcération des personnes souffrant de troubles mentaux, il importe de rappeler que la DGSC ne fait qu'exécuter les mandats de dépôt et de renvoi, ainsi que les ordonnances d'évaluation et de placement délivrés, soit par les tribunaux, soit par la commission d'examen. Aucun établissement de détention ne détient le pouvoir de refuser l'admission et la prise en charge des individus souffrant de troubles mentaux, si telle est la décision du juge ou du président de la commission. Le respect des articles 752 et suivants du *Code criminel* est une obligation à laquelle la DGSC ne peut se soustraire.

Enfin, le MSP souhaite l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le système correctionnel du Québec*, ce qui nécessite l'ajout de ressources financières importantes et dépend d'une décision gouvernementale. Cette décision, par l'intermédiaire du Conseil du trésor, serait accompagnée de l'octroi des crédits nécessaires à son application.

INDICATEURS DE GESTION DU MINISTÈRE

Indicateur		2004-2005		2005-2006	
Ressources humaines					
*Répartition de l'effectif, par types et par catégories d'emploi, en nombre de ETC utilisés et en % du total des ETC utilisés	-Réguliers	Nombre	%	Nombre	%
	-Occasionnels	4138	93,28	4169	93,41
	-Autres	278	6,27	279	6,26
		20	0,44	15	0,33
	-Cadres	424	9,55	425	9,52
	-Professionnels	898	20,25	863	19,33
	-Fonctionnaires	855	19,28	816	18,29
*Répartition du nombre de personnes par sexe, en nombre et en % au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006	-Autres	2259	50,92	2359	52,85
	-Hommes	2595	52,52	2596	52,57
	-Femmes	2346	47,48	2342	47,43
*Répartition de l'effectif au 31 mars par groupes d'âges (nombre et % de personnes)	Nombre et % de personnes	Nombre	%	Nombre	%
	-34 ans et moins	1290	26,11	1250	25,31
	-35 ans à 54 ans	3057	61,87	3011	60,98
	-55 ans et plus	594	12,02	677	13,71
****Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 en nombre et en % des employés	Nombre de personnes visées et % par rapport au nombre d'employés au 31 mars	Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009	
		369/4528 8,1 %		397/4536 8,8 %	
*Taux de roulement du personnel régulier (retraite +mutation sortie+PAC sortie+démission / Population au 1er avril)	Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année à l'exception des affectations / nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars	5,57 %		6,23 %	
*Taux d'absentéisme (exclure du calcul les jours fériés et les vacances utilisées)	Nombre de jours d'absence / nombre de jours payés	17,44 %		16,60 %	
**Nombre de jours de formation par personne	-Formation globale	2004- 2,8 jours / employé		2005 -2,8 jours /employé	
***Nombre de jours et dépenses	-Formation en prestation de services du personnel en contact avec les clientèles, citoyens et entreprises	2004-2005 80,9 jours 28 136,76 \$		2005-2006 111,7 jours 30 053,10 \$	

* Sources : - MÉDIA (logiciel, traite les données puisées dans SAGIP);
 - SAGIP (logiciel, *Système automatisé de gestion de l'information sur le personnel*);
 - SCT (Secrétariat du Conseil du trésor);
 - Inclut les organismes.

** Source : Rapports annuels de gestion 2004-2005 et 2005-2006; inclut les organismes.

*** Source : SADE (logiciel, *Suivi des activités de développement*); inclut les organismes.

**** Source : Service conseil et soutien à la gestion; exclut les organismes.

Liste des lois administrées par le ministère de la Sécurité publique

Loi sur le système correctionnel du Québec
(pas en vigueur)
L.Q. 2002, c. 24

Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité
L.R.Q., c. A-8

Loi sur les bombes lacrymogènes
L.R.Q., c. B-6

Charte de la Ville de Montréal
(dispositions relatives au service de police)
L.R.Q., c. C-11.4

Code de la sécurité routière
(dispositions relatives à la surveillance de la circulation)
L.R.Q., c. C-24.2

Loi sur les coffrets de sûreté
L.R.Q., c. C-28

Loi sur les courses
L.R.Q., c. C-72.1

Loi sur les explosifs
L.R.Q., c. E-22

Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques
L.R.Q., c. I-8.1

Loi favorisant la libération conditionnelle des détenus
L.R.Q., c. L-1.1

Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement
L.R.Q., c. L-6

Loi sur le ministère de la Sécurité publique
L.R.Q., c. M-19.3

Loi sur les permis d'alcool
L.R.Q., c. P-9.1

Loi sur la police
L.R.Q., c. P-13.1

Loi sur la propriété des bicyclettes
L.R.Q., c. P-31

Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès
L.R.Q., c. R-0.2

Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux
L.R.Q., c. R-6.1

Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec
L.R.Q., c. R-14

Loi sur la sécurité civile
L.R.Q., c. S-2.3

Loi sur la sécurité dans les sports
(en partie)
L.R.Q., c. S-3.1

Loi sur la sécurité incendie
L.R.Q., c. S-3.4

Loi sur les services correctionnels
L.R.Q., c. S-4.01

Loi sur la Société des alcools du Québec
(en partie)
L.R.Q., c. S-13

Loi sur la Société des loteries du Québec
L.R.Q., c. S-13.1

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik
(en partie)
L.R.Q., c. V-6.1

Loi de tempérance
S.R.Q. 1964, c. 45
Abrogée par L.Q. 2005, c. 6, a. 243

Liste des règlements adoptés en vertu de lois ou de parties de lois appliquées par le ministère de la Sécurité publique

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Référence à la G. O. II
Agences d'investigation ou de sécurité (Loi sur les)	
<ul style="list-style-type: none"> • Règlement d'application de la <i>Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité</i> R.R.Q., 1981, c. A-8, r. 1, p. 1-253 	Modifié en partie par : D. 997-86, 1986, 2557 D. 294-90, 1990, 909 D. 94-93, 1993, 953
Courses (Loi sur les)	
<ul style="list-style-type: none"> • Règles de certification R.R.Q., c. C-72.1, r. 0.1.01 	Décision 84-10-01, 1984, 4908 Erratum 1984, 5498 Modifié en partie par : Décision 84-11-09, 1984, 5571 Décision 85-04-15, 1985, 2400 Décision 85-06-27, 1985, 3828 Décision 99-05-27, 1999, 2442
<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les courses de chevaux de race Standardbred R.R.Q., c. C-72.1, r. 0.1.1 	D. 2567-83, 1983, 4882 Modifié en partie par : D. 1240-85, 1985, 3490
<ul style="list-style-type: none"> • Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred R.R.Q., c. C-72.1, r. 0.1.2 	Décision 84-09-20, 1984, 4872 Erratum 1984, 5497 Modifié en partie par : Décision 84-11-09, 1984, 5569 Décision 85-05-23, 1985, 2800 Décision 85-06-17, 1985, 3397 Erratum 1985, 3845 Décision 86-01-27, 1986, 421 Décision 86-02-18, 1986, 529 Décision 87-02-27, 1987, 1561 Décision 87-06-30, 1987, 5055 Décision 89-08-24, 1989, 4983 Décision 90-09-19, 1990, 3611
<ul style="list-style-type: none"> • Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred R.R.Q., c. C-72.1, r. 0.2 	Décision 90-09-19, 1990, 3611 Modifié en partie par : Décision 91-03-06, 1991, 1589 Décision 92-11-05, 1992, 6759 Décision 95-09-14, 1995, 4241 Décision 96-05-27, 1996, 3413 Décision 97-09-02, 1997, 5949 Décision 99-05-27, 1999, 2442 Décision 00-11-08, 2000, 7032 Erratum 2000, 7365 Décision 02-06-12, 2002, 4390
<ul style="list-style-type: none"> • Règles sur les courses de chevaux de race Standardbred tenues sur une piste de courses de catégorie « D » R.R.Q., c. C-72.1, r. 0.3 	Décision 96-07-24, 1996, 4905 Modifié en partie par : Décision 02-06-12, 2002, 4391

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Référence à la G. O. II
<ul style="list-style-type: none"> Règles sur l'élevage du cheval de course du Québec de race Standardbred R.R.Q., c. C-72.1, r. 2 	Décision 83-12-21, 1984, 73 Modifié en partie par : Décision 84-12-07, 1984, 6195
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les salles de paris R.R.Q., c. C-72.1, r. 3 	D. 1209-93, 1993, 6510
<ul style="list-style-type: none"> Règles sur les salles de paris R.R.Q., c. C-72.1, r. 4 	Décision 93-07-12, 1993, 6541
Explosifs (Loi sur les)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement d'application de la <i>Loi sur les explosifs</i> R.R.Q., 1981, c. E-22, r. 1, p. 5-327 	Modifié en partie par : D. 944-83, 1983, 2349 D. 1553-91, 1991, 6543 D. 1282-94, 1994, 5369
Libération conditionnelle des détenus (Loi favorisant la)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur l'indemnité de présence des membres à temps partiel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles R.R.Q., 1981, c. L-1.1, r. 1, p. 6-707 	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur la libération conditionnelle des détenus R.R.Q., 1981, c. L-1.1, r. 2, p. 6-709 	Modifié en partie par : D. 1346-84, 1984, 4451 D. 1700-89, 1989, 5669 D. 1297-92, 1992, 5864
Loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (Loi sur les)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les appareils d'amusement R.R.Q., 1981, c. L-6, r. 1, p. 6-721 	Modifié en partie par : D. 1591-86, 1986, 4380 D. 623-89, 1989, 2750 D. 659-92, 1992, 3426
<ul style="list-style-type: none"> Règles sur les appareils d'amusement R.R.Q., 1981, c. L-6, r. 2, p. 6-723 	Modifié en partie par : Décision 85-05-22, 1985, 2799 Décision 86-10-27, 1986, 4383 Décision 89-04-25, 1989, 2753
<ul style="list-style-type: none"> Règles sur les appareils de loterie vidéo R.R.Q., c. L-6, r. 2.01 	D. 1254-93, 1993, 6526 Modifié en partie par : D. 480-95, 1995, 1821 D. 778-97, 1997, 3650
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les bingos R.R.Q., c. L-6, r. 2.02 	D. 1270-97, 1997, 6491
<ul style="list-style-type: none"> Règles sur les bingos R.R.Q., c. L-6, r. 2.03 	A.M. 97-09-29, 1997, 6497 A.M. 98-01-14, 1998, 409 A.M. 98-12-03, 1998, 6438 A.M. 99-05-07, 1999, 2288 L.Q. 2001, c. 65, a. 13

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité

Référence à la G. O. II

- Règles sur les concours publicitaires
R.R.Q., c. L-6, r. 3.1
Décision 82-08-02, 1982, 2733
Erratum 1982, 3991
Modifié en partie par :
Décision 88-12-14, 1989, 16
Décision 91-10-21, 1991, 6096
Erratum 1991, 7079
A.M. 98-12-03, 1998, 6439

- Règles sur les conditions d'embauche dans un casino d'État
R.R.Q., c. L-6, r. 3.2
D. 1417-93, 1993, 7225

- Règlement sur les droits et frais payables pour les licences, l'immatriculation et les autorisations relatives aux loteries vidéo
R.R.Q., c. L-6, r. 5.04
D. 1259-93, 1993, 6536

- Règles sur les normes relatives à l'admission du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État
R.R.Q., c. L-6, r. 6.1
D. 1256-93, 1993, 6533
Modifié en partie par :
D. 894-96, 1996, 4378

- Règlement sur les personnes devant respecter les conditions de délivrance et le maintien d'une licence relative aux loteries vidéo
R.R.Q., c. L-6, r. 6.2
D. 1258-93, 1993, 6535
Modifié en partie par :
D. 1473-93, 1993, 7387
D. 268-2002, 2002, 1977

- Règlement sur les réserves et les établissements autochtones
R.R.Q., c. L-6, r. 7.1
D. 685-93, 1993, 3548

- Règlement sur les systèmes de loteries
R.R.Q., c. L-6, r. 8
D. 2704-84, 1985, 14
Modifié en partie par :
D. 1241-85, 1985, 3491
D. 593-91, 1991, 2357
D. 270-96, 1996, 1876
D. 1269-97, 1997, 6490
D. 510-98, 1998, 2169

- Règles sur les systèmes de loteries
R.R.Q., c. L-6, r. 9
Décision 84-12-14, 1985, 27
Modifié en partie par :
Décision 85-02-22, 1985, 1585
Décision 85-05-22, 1985, 2804
Décision 86-08-26, 1986, 3821
Décision 89-10-25, 1989, 5565
Décision 91-03-07, 1991, 2359
Décision 91-10-21, 1991, 6097
Décision 92-07-08, 1992, 5336
A.M. 95-12-18, 1996, 369
A.M. 97-09-29, 1997, 6518
A.M. 98-03-10, 1998, 2173

- Règlement sur le taux de retour des loteries vidéo
R.R.Q., c. L-6, r. 10
D. 1257-93, 1993, 6535

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Référence à la G. O. II
Permis d'alcool (Loi sur les)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les conditions relatives à la délivrance et l'exploitation d'un permis « Terre des Hommes » et d'un permis « Parc olympique » R.R.Q., c. P-9.1, r. 1.1 	D. 494-82, 1982, suppl. 1006 Modifié en partie par : D. 826-90, 1990, 2445 D. 1120-92, 1992, 5530
<ul style="list-style-type: none"> Décret sur les districts judiciaires qui forment les divisions de la Cour d'appel aux fins de la <i>Loi sur les permis d'alcool</i> R.R.Q., 1981, c. P-9.1, r. 2, p. 7-819 	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur certains documents relatifs à la <i>Loi sur les permis d'alcool</i> R.R.Q., c. P-9.1, r. 3.1 	Décision 82-04-19, 1982, suppl. 1007 Modifié en partie par : D. 1058-90, 1990, 3090 D. 1119-92, 1992, 5529
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les droits et frais payables en vertu de la <i>Loi sur les permis d'alcool</i> R.R.Q., c. P-9.1, r. 5.01 	D. 826-90, 1990, 2445 Modifié en partie par : D. 1116-92, 1992, 5525 D. 269-96, 1996, 1874
<ul style="list-style-type: none"> Règlement concernant les normes d'aménagement des établissements R.R.Q., c. P-9.1, r. 5.1 	D. 1989-82, 1982, 3936 Modifié en partie par : D. 1057-90, 1990, 3089 D. 1050-2000, 2000, 5762 D. 836-2001, 2001, 4573
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les permis d'alcool R.R.Q., c. P-9.1, r. 6.1 	Décision 83-08-05, 1983, 3755 Modifié en partie par : D. 2619-83, 1984, 53 D. 1056-90, 1990, 3088 D. 1529-91, 1991, 6380 D. 1118-92, 1992, 5528
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques R.R.Q., c. P-9.1, r. 7.1 	D. 1529-91, 1991, 6380 Modifié en partie par : D. 610-94, 1994, 2196 D. 469-2001, 2001, 2873
<ul style="list-style-type: none"> Règles de régie interne de la Régie des alcools, des courses et des jeux R.R.Q., 1981, c. P-9.1, r. 9, p. 7-841 	
Police (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Code de déontologie des policiers du Québec R.R.Q., c. O-8.1, r. 1 	D. 920-90, 1990, 2531 L.Q. 2004, c.2, a.79
<ul style="list-style-type: none"> Règles de preuve, de procédure et de pratique du Comité de déontologie policière R.R.Q., c. O-8.1, r. 2 	D. 908-92, 1992, 4340 Modifié en partie par : D. 1380-95, 1995, 4685
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur le taux de remboursement par l'employeur des coûts reliés à une conciliation ou une enquête en matière de déontologie policière R.R.Q., c. O-8.1, r. 3 	A.M. 97-12-17, 1997, 7679

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité**Référence à la G. O. II**

- Règlement sur les archives de la Sûreté du Québec et des corps de police municipaux concernant le personnel policier
R.R.Q., 1981, c. P-13, r. 1, p. 7-943

- Décret concernant les conditions relatives à l'exercice des fonctions du directeur général de la Sûreté du Québec
R.R.Q., c. P-13, r. 1.1

- Règlement sur les décorations et citations décernées aux policiers du Québec ou à toute personne ou organisme
R.R.Q., 1981, c. P-13, r. 3, p. 7-947

- Règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la Sûreté du Québec (remplacé en ce qui concerne la déontologie)
R.R.Q., c. P-13, r. 3.1

- Règlement sur l'identification des véhicules des corps de police municipaux
R.R.Q., 1981, c. P-13, r. 10, p.7-969

- Règlement sur les insignes des constables spéciaux exerçant des fonctions de surveillants routiers pour le ministère des Transports
R.R.Q., 1981, c. P-13, r. 11, p. 7-973

- Décret concernant les modalités de gestion du renseignement criminel
R.R.Q., c. P-13, r. 12.1

- Règlement sur les uniformes des corps de police municipaux
R.R.Q., 1981, c. P-13, r. 18, p. 7-997

- Règlement de la Commission de formation et de recherche
R.R.Q., c. P-13.1, r. 0.01

- Règlement sur les frais de scolarité
R.R.Q., 1981, c. P-13.1, r. 0.1

- Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec
R.R.Q., c. P-13.1, r. 0.1.1

- Règlement sur des mesures de transition utiles à l'application de la *Loi concernant l'organisation des services policiers*
R.R.Q., c. P-13.1, r. 0.2

- Décret concernant la rémunération et conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec pour la période du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 2002
R.R.Q., c. P-13.1, r. 1

- Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec
R.R.Q., c. P-13.1, r. 1.1

D. 1298-91, 1991, 5716
D. 1360-93, 1993, 7217

D. 467-87, 1987, 1809
Modifié en partie par :
D. 920-90, 1990, 2531
D. 1326-91, 1991, 5598

D. 112-2001, 2001, 1585

A.M. 04-03-12, 2004, 1619

Décision 02-06-28, 2002, 4870
Remplacé par :
Décision 05-02-02, 2005, 4506
Décision 05-02-02, 2005, 4506

D. 495-2003, 2003, 2110

D. 1224-2001, 2001, 7449

Décision 02-06-28, 2002, 4871
Modifié en partie par :
A. M. 03-10-22, 2003,4840
A. M. 05-12-12,2005,7449

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Référence à la G. O. II
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec R.R.Q., c. P-13.1, r.2 	D. 497-2002, 2002, 2924 Modifié en partie par : D. 939-2002,2002,5897
Recherche des causes et des circonstances des décès (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Code de déontologie des coroners R.R.Q., c. R-0.2, r. 0.1 	D. 557-90, 1990, 1383
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les critères et procédures de sélection des personnes aptes à être nommées coroners R.R.Q., c. R-0.2, r. 1 	D. 2110-85, 1985, 6061
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur l'identification, le transport, la conservation, la garde et la remise des cadavres, objets et documents R.R.Q., c. R-0.2, r. 1.001 	D. 907-92, 1992, 4337 Modifié en partie par : D. 403-96, 1996, 2247 D. 436-2001, 2001, 2600
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur la rémunération des coroners à temps partiel R.R.Q., c. R-0.2, r. 1.01 	D. 1687-87, 1987, 6492 Modifié en partie par : D. 1050-95, 1995, 3791 D. 849-96, 1996, 4124 D. 841-2002, 2002, 4852
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les sommes à rembourser aux coroners et aux coroners auxiliaires pour les dépenses faites ou engagées dans l'exercice de leurs fonctions R.R.Q., c. R-0.2, r. 1.1 	D. 1657-87, 1987, 6367
<ul style="list-style-type: none"> Tarif des droits et indemnités applicables en vertu de la <i>Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès</i> R.R.Q., c. R-0.2, r. 1.2 	D. 295-89, 1989, 1807 Modifié en partie par : D. 1417-91, 1991, 5880
<ul style="list-style-type: none"> Tarif sur les frais d'autopsies R.R.Q., c. R-0.2, r. 2 	D. 971-89, 1989, 3381
<ul style="list-style-type: none"> Tarif sur les frais de transport, de garde et de conservation des cadavres R.R.Q., c. R-0.2, r.3 	D. 470-2001, 2001, 2874
Sécurité civile (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Décret concernant l'établissement de trois programmes généraux d'aide financière R.R.Q., c. S-2.3, r. 1 	D. 1383-2003, 2003, 34
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les critères relatifs aux cours de formation en matière de mesures d'urgence R.R.Q., 1981, c. P-38.1, r.1, p. 8-391 	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur le plan municipal de prévention des sinistres en matière d'urgence R.R.Q., 1981, c. P-38.1, r.2, p. 8-393 	

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Référence à la G. O. II
Sécurité dans les sports (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les sports de combat R.R.Q., c. S-3.1, r. 5 	D. 662-95, 1995, 2237 Modifié en partie par : D. 686-98, 1998, 2802 D. 275-99, 1999, 651 D.392-2004,2004,2151
Sécurité incendie (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal R.R.Q., c. S-3.4, r.0.1 	D. 431-2004, 2004, 2352
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur la formation des membres des services d'incendie R.R.Q., c. P-23, r. 1 	D. 1083-98, 1998, 4974 D. 1119-2001, 2001, 6977 D. 431-2004, 2004, 2352
<ul style="list-style-type: none"> Tarif relatif aux recherches et aux enquêtes sur les incendies R.R.Q., c. E-8, r. 2 	D. 1377-83, 1983, 2796
Services correctionnels (Loi sur les)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les établissements de détention R.R.Q., c. S-4.01, r. 1 	Modifié en partie par : D. 2209-83, 1983, 4513 D. 1986-87, 1988, 39 D. 1471-88, 1988, 5165 D. 791-89, 1989, 3044 D. 1871-92, 1993, 103 D. 620-97, 1997, 2632
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les programmes d'activités pour les personnes incarcérées R.R.Q., c. S-4.01, r. 2 	D. 1471-88, 1988, 5165
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les travaux communautaires R.R.Q., c. S-4.01, r. 3 	D. 148-86, 1986, 568
Société des alcools du Québec (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur l'achat et l'embouteillage de spiritueux R.R.Q., c. S-13, r. 0.1 	D. 1411-85, 1985, 5125 Modifié en partie par : D. 1797-91, 1992, 16
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les droits et frais exigibles en vertu de la <i>Loi sur la Société des alcools du Québec</i> R.R.Q., c. S-13, r. 2.2 	D. 343-96, 1996, 2133
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les modalités de vente des boissons alcooliques par les titulaires de permis d'épicerie R.R.Q., c. S-13, r. 4.1 	D. 2165-83, 1983, 4451 Modifié en partie par : D. 1559-85, 1985, 5417 D. 1133-86, 1986, 3345 D. 541-87, 1987, 2144 D. 1055-89, 1989, 3389 D. 1797-91, 1992, 16 D. 457-2001, 2001, 2871 D. 763-2004, 2004, 3723

Titre de la loi habilitante et des règlements adoptés sous son autorité	Référence à la G. O. II
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur le vin et les autres boissons alcooliques fabriqués ou embouteillés par un titulaire de permis de fabricant de vin R.R.Q., c. S-13, r. 6 	D. 2166-83, 1983, 4454 Modifié en partie par : D. 1254-84, 1984, 2340 D. 2638-84, 1984, 5945 D. 1558-85, 1985, 5415 D. 1134-86, 1986, 3346 D. 1797-91, 1992, 16 D. 458-2001, 2001, 2872 D. 763-2004, 2004, 3723
Société des loteries du Québec (Loi sur la)	
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur les jeux de casino R.R.Q., c. S-13.1, r. 1.01 	D. 1253-93, 1993, 6516 Modifié en partie par : D. 1675-95, 1996, 54 D. 745-96, 1996, 3625 D. 111-2000, 2000, 1175 D. 928-2000, 2000, 5367
<ul style="list-style-type: none"> Règlement sur le système de loterie vidéo R.R.Q., c. S-13.1, r. 6 	D. 1252-93, 1993, 6515 Modifié en partie par : D. 771-97, 1997, 3648

Coordonnées des organismes relevant du ministre de la Sécurité publique

Bureau du coroner

2875, boulevard Laurier, bureau 390
Édifice Le Delta 2
Québec (Québec) G1V 5B1
Téléphone : 418 643-1845
1 866 312-7051
Télécopieur : 418 643-6174
Courriel : clientele.coroner@msp.gouv.qc.ca

1701, rue Parthenais, 11^e étage
Édifice Wilfrid-Derome
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 873-3284
Télécopieur : 514 873-8943

Commissaire à la déontologie policière

1200, route de l'église, RC 20
Québec (Québec) G1V 4Y9
Téléphone : 418 643-7897
1 877 237-7897
Télécopieur : 418 528-9473
Courriel : deontologie-policiere.quebec@msp.gouv.qc.ca

454, place Jacques-Cartier, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3B3
Téléphone : 514 864-1784
Télécopieur : 514 864-3552

Comité de déontologie policière

2525, boulevard Laurier, 2^e étage, Bureau A-200
Tour du Saint-Laurent
Québec (Québec) G1V 4Z6
Téléphone : 418 646-1936
Télécopieur : 418 528-0987
Courriel : comite.deontologie@msp.gouv.qc.ca

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 6^e étage
Bureau 6.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-1991
Télécopieur : 514 864-2471

Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (UAS)

Sciences judiciaires et médecine légale
1701, rue Parthenais, 12^e étage
Édifice Wilfrid-Derome
Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone : 514 873-2704
Télécopieur : 514 873-4847
Courriel : lsjml@msp.gouv.qc.ca

École nationale des pompiers du Québec

Palais de justice de Laval
2800, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9
Téléphone : 450 680-6800
1 866 680-3677
Télécopieur : 450 680-6818
Courriel : enpq@enpq.gouv.qc.ca

École nationale de police du Québec

350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631
Télécopieur : 819 293-8630
Courriel : courriel@enpq.qc.ca

Commission québécoise des libérations conditionnelles

300, boulevard Jean-Lesage, bureau 1.32 A
Québec (Québec) G1K 8K6
Téléphone : 418 646-8300
Télécopieur : 418 643-7217
Courriel : liberation.conditionnel@msp.gouv.qc.ca

1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.35
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-2230
Télécopieur : 514 873-7580
Courriel : commission.liberation@msp.gouv.qc.ca

Régie des alcools, des courses et des jeux

560, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3J3
Téléphone : 418 643-7667
1 800 363-0320
Télécopieur : 418 643-5971
Courriel : racj.quebec@racj.gouv.qc.ca

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-3577
Télécopieur : 514 873-5861
Courriel : racj.montreal@racj.gouv.qc.ca

Certification et vérification des appareils de jeux

600, rue Fullum, bureau 5.04
Montréal (Québec) H2K 3L6
Téléphone : 514 864-4875
Télécopieur : 514 873-6485
Courriel : lsjml@msp.gouv.qc.ca

Liste des directions des services correctionnels, par réseau correctionnel

RÉSEAU CORRECTIONNEL DE L'EST-DU-QUÉBEC	RÉSEAU CORRECTIONNEL DE L'OUEST-DU-QUÉBEC	RÉSEAU CORRECTIONNEL DU CENTRE-DU-QUÉBEC	RÉSEAU CORRECTIONNEL DE MONTRÉAL
<p>Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches 1200, route de l'Église Bureau 3.05 Sainte-Foy (Québec) G1V 4K9 Téléphone : 418 646-0570 Télécopieur : 418 646-9254 M. Michel Roberge, directeur général adjoint</p>	<p>Laval Laurentides Lanaudière 2800, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 3.02 Laval (Québec) H7T 2S9 Téléphone : 450 680-6040 Télécopieur : 450 680-6035 M^{me} Nicole Quesnel, directrice générale adjointe</p>	<p>47, rue Perreault Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J6S 3L1 Téléphone : 450 370-3179 Télécopieur : 450 370-3193 M. Julien Fortier, directeur général adjoint</p>	<p>Palais de justice 10, rue Saint-Antoine Est Bureau 11.87 Montréal (Québec) H2Y 1A2 Téléphone : 514 864-1800 Télécopieur : 514 873-9362 M. Gilles Soucy, directeur général adjoint</p>
<p>Bas-Saint-Laurent Établissement de détention 200, rue des Négociants Rimouski (Québec) G5M 1B6 Téléphone : 418 727-3534 Télécopieur : 418 727-3799 M^{me} Linda Hudon, directrice Direction des services correctionnels du Bas-Saint- Laurent</p>	<p>Outaouais Établissement de détention 75, rue Saint-François Gatineau (Québec) J9A 1B4 Téléphone : 819 772-3065 Télécopieur : 819 772-3076 M^{me} Johanne Beausoleil, directrice intérimaire Direction des services correctionnels de l'Outaouais</p>	<p>Montérégie Établissement de détention 75, boulevard Poliquin Sorel-Tracy (Québec) J3P 7Z5 Téléphone : 450 742-0471 Télécopieur : 450 742-4067 M^{me} Carole Joly, directrice Direction des services correctionnels de la Montérégie</p>	
<p>Saguenay-Lac-Saint-Jean Établissement de détention 237, rue Price Est Chicoutimi (Québec) G7H 2E5 Téléphone : 418 698-3841 Télécopieur : 418 698-3845 M^{me} Brigitte Girard, directrice Direction des services correctionnels du Saguenay- Lac-Saint-Jean</p>	<p>Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec 170, avenue Principale, Bureau 203 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7 Téléphone : 819 763-3790 Télécopieur : 819 763-3882 M. Daniel Guénard, directeur Direction des services correctionnels de l'Abitibi- Témiscamingue et Nord-du- Québec</p>	<p>Estrie Établissement de détention 1055, rue Talbot Sherbrooke (Québec) J1G 2P3 Téléphone : 819 820-3100 Télécopieur : 819 820-3964 M. Michel Gagnon, dir. int. Direction des services correctionnels de l'Estrie</p>	
<p>Côte-Nord Établissement de détention 73, avenue Mance Baie-Comeau (Québec) G4Z 1N1 Téléphone : 418 294-8646 Télécopieur : 418 294-8853 M. Georges Blais, dir. int. Direction des services correctionnels de la Côte-Nord</p>		<p>Mauricie-Centre-du-Québec Établissement de détention 7600, boulevard Parent Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 Téléphone : 819 372-1311 Télécopieur : 819 371-6979 M. Roger Des Champs, dir. Direction des services correctionnels de la Mauricie- Centre-du-Québec</p>	
<p>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine Établissement de détention 87, boul. Gérard-D.-Lévesque Case postale 9 New Carlisle (Québec) G0C 1Z0 Téléphone : 418 752-6637 Télécopieur : 418 752-2239 M^{me} Suzanne Bourget, dir. Direction des services correctionnels de la Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine</p>			

Coordonnées du Centre des opérations gouvernementales et des directions régionales de la sécurité civile de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie

Centre des opérations gouvernementales

2525, boulevard Laurier, 6^e étage

Tour Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 643-3256

1 866 776-8345

Télécopieur : 418 528-1664

1 866 269-2324

M. Sylvain Tremblay, chef de service

**Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine (régions 01 et 11)**

70, rue Saint-Germain Est, bureau 110

Rimouski (Québec) G5L 7J9

Téléphone : 418 727-3589

Télécopieur : 418 727-3643

M. Christian Côté, directeur

**Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
(régions 02 et 09)**

3950, boulevard Harvey, RC 01

Jonquière (Québec) G7X 8L6

Téléphone : 418 695-7872

Télécopieur : 418 695-7875

M. Réal Delisle, directeur

**Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches et
Nunavik (régions 03, 12 et communautés inuites)**

1122, Grande Allée Ouest, bureau 200

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 643-3244

Télécopieur : 418 644-2080

Mme Hélène Chagnon, directrice

Mauricie et Centre-du-Québec (régions 04 et 17)

4000, rue Louis-Pinard

Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9

Téléphone : 819 371-6703

Télécopieur : 819 371-6983

M. Gilles Bédard, directeur

Estrie et Montérégie (régions 05 et 16)

165, rue Jacques-Cartier Nord

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6S9

Téléphone : 450 346-3200

Télécopieur : 450 346-5856

M. Éric Houde, directeur

**Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
(régions 06, 13, 14 et 15)**

5100, rue Sherbrooke Est, RC 23

Montréal (Québec) H1V 3R9

Téléphone : 514 873-1300

Télécopieur : 514 864-8654

M. Marc Lavallée, directeur par intérim

**Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec (régions 07, 08 et 10)**

817, boulevard Saint-René Ouest

Gatineau (Québec) J8T 8M3

Téléphone : 819 772-3737

Télécopieur : 819 772-3954

M. Jacques Viger, directeur

Liste des districts et postes de la Sûreté du Québec

Grand quartier général

1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7
Renseignements : 514 598-4141

District 1

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

393, rue Vanier, Rimouski (Québec) G5L 8X1
Renseignements : 418 723-1122
Télécopieur : 418 722-7035

Postes (16) : MRC de La Matapédia, MRC de Matane, MRC de Rimouski-Neigette, MRC de La Mitis, MRC de Témiscouata, MRC de Rivière-du-Loup, MRC de Kamouraska, MRC des Basques, MRC de La Côte-de-Gaspé (principal et auxiliaire), MRC d'Avignon et de Bonaventure (principal, auxiliaire d'Avignon et auxiliaire de Bonaventure), MRC du Rocher-Percé, MRC de La Haute-Gaspésie et municipalités des Îles-de-la-Madeleine

District 2

Saguenay – Lac-Saint-Jean

1110, rue des Roitelets, Chicoutimi (Québec) G7H 6N3
Renseignements : 418 549-9266
Télécopieur : 418 549-4484

Postes (6) : MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC de Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy (principal et auxiliaire) et Chapais-Chibougamau

District 3

Capitale-Nationale

5005, boulevard Pierre-Bertrand, Québec (Québec) G1K 7W2 C. P. 8400, terminus postal
Renseignements : 418 623-6262
Télécopieur : 418 623-6533

Postes (18) : MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est, MRC de Portneuf (principal et auxiliaire), MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de L'Île d'Orléans, MRC de L'Islet, MRC de Lotbinière, MRC de Montmagny, MRC des Etchemins, MRC de Beauce-Sartigan, MRC de Robert-Cliche, MRC de Bellechasse, MRC de La Nouvelle-Beauce, MRC de L'Amiante, MRC de La Jacques-Cartier, Autoroutier de Québec et Autoroutier de Chaudière-Appalaches.

District 4

Mauricie – Centre-du-Québec

950, rue Tousignant, Trois-Rivières (Québec) G8V 1S2
Renseignements : 819 379-7311
Télécopieur : 819 379-7609

Postes (13) : MRC d'Arthabaska, MRC de L'Érable, MRC de Bécancour, MRC de Drummond, MRC de Maskinongé (principal et auxiliaire), MRC de Nicolet-Yamaska, MRC des Chenaux, MRC de Mékinac, Ville de Shawinigan, Ville de La Tuque, Autoroutier de la Mauricie et Autoroutier du Centre-du-Québec

District 5

Estrie

40, rue Don-Bosco Sud, Sherbrooke (Québec) J1L 1W4
Renseignements : 819 564-1212
Télécopieur : 819 572-6083

Postes (9) : MRC de Coaticook, MRC de Memphrémagog, MRC du Haut-Saint-François, MRC de Brome-Missisquoi, MRC de La Haute-Yamaska, MRC du Granit, MRC du Val Saint-François, MRC d'Asbestos et Autoroutier de l'Estrie

Liste des districts et postes de la Sûreté du Québec (suite)

District 6

Montréal – Laval–Laurentides–Lanaudière

2085, boulevard Sainte-Marie, Mascouche (Québec) J7L 3Y1

Renseignements : 450 598-4141

Télécopieur : 450 474-7713

Postes (16) : MRC d'Argenteuil, MRC des Laurentides (principal et auxiliaire), MRC de Deux-Montagnes, MRC des Pays-d'en-Haut, MRC de D'Autray (principal et auxiliaire), MRC de Montcalm, MRC de Matawinie (principal, auxiliaire et secondaire), MRC de La Rivière-du-Nord, Autoroutier de Montréal, Autoroutier de Laval, Autoroutier des Laurentides et Autoroutier de Lanaudière

District 7

Outaouais

85, rue Jean-Proulx, Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Renseignements : 819 770-9111

Télécopieur : 819 779-6216

Postes (5) : MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Papineau et Autoroutier de L'Outaouais

District 8

Abitibi–Témiscamingue – Nord-du-Québec

205, boulevard Rideau, C.P. 8888, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5R8

Renseignements : 819 764-3202

Télécopieur : 819 762-7898

Postes (11) : MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de La Vallée-de-l'Or (principal et auxiliaire), MRC de Témiscamingue (principal et auxiliaire), Ville de Rouyn-Noranda, Matagami, Radisson, Lebel-sur-Quevillon et Nunavik

District 9

Côte-Nord

20, boulevard Comeau, Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8

Renseignements : 418 296-2324

Télécopieur : 418 296-1611

Postes (9) : MRC de Manicouagan, MRC de La Haute-Côte-Nord (principal et auxiliaire), MRC de Minganie, MRC de Sept-Rivières (principal et auxiliaire), MRC de Caniapiscau (principal et auxiliaire) et Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

District 10

Montérégie

1250, rue Nobel, bureau 100, Boucherville (Québec) J4B 5H1

Renseignements : 450 641-9455

Télécopieur : 450 641-6775

Postes (15) : MRC de La Vallée-du-Richelieu, MRC de Vaudreuil-Soulanges (Est et Ouest), MRC du Haut-Saint-Laurent, MRC du Haut-Richelieu, MRC de Rouville, MRC des Maskoutains (Est et Ouest), MRC d'Acton, MRC des Jardins-de-Napierville, MRC du Bas-Richelieu, MRC de Beauharnois-Salaberry, Autoroutier de la Montérégie Est, Autoroutier de la Montérégie Ouest et Autoroutier de Cartier-Champlain

